



SERVICE DÉPARTEMENTAL-METROPOLITAIN
D'INCENDIE ET DE SECOURS

Procès-verbal du Conseil d'administration

du service départemental-métropolitain
d'incendie et de secours

18 décembre 2015



Réunion du 18 décembre 2015

Membres présents : (par ordre alphabétique)

Avec voix délibérative :

- Monsieur Lucien BARGE
- Monsieur Didier BARRY
- Monsieur Noël BULLIAT
- Monsieur Damien COMBET
- Monsieur Gilbert-Luc DEVINAZ
- Monsieur Georges FENECH
- Monsieur Michel FORISSIER
- Monsieur Stéphane GOMEZ
- Madame Claude GOY
- Monsieur Christophe GUILLOTEAU
- Monsieur Rolland JACQUET
- Monsieur Yves JEANDIN
- Madame Murielle LAURENT
- Monsieur Didier PASCAL
- Monsieur Renaud PFEFFER
- Monsieur Jean-Yves SÉCHERESSE

Sans voix délibérative :

- Madame Martine DAVID, suppléante de Monsieur Stéphane GOMEZ
- Madame Sylvie EPINAT, suppléante de Monsieur Didier BARRY
- Madame Evelyne GEOFFRAY, suppléante de Madame Claude GOY
- Monsieur Pascal GUERIN, suppléant de Monsieur Damien COMBET
- Madame Marie-Pierre TEYSSIER, suppléante de Monsieur Didier PASCAL

Membres de droit :

- Monsieur Gérard GAVORY, préfet délégué pour la défense et la sécurité
- Colonel Serge DELAIGUE, directeur départemental et métropolitain des services
d'incendie et de secours
- Colonel Jean-Gabriel DAMIZET, médecin-chef du SDMIS

Avec voix consultative :

- Lt Vincent BLENET
- Cdt Christophe CHAMAGNE
- Sgt-chef Franck CHENAL
- Cal-chef Jérémie COUTURIER
- Adj Franck FOURNEL
- Lt Jérôme LEFEBVRE
- Cap Gilles VÉRICHON

Service départemental-métropolitain d'incendie et de secours

Conseil d'administration

Vendredi 18 décembre 2015

Ordre du jour

Page

R/15-12/01	Compte-rendu des décisions prises par les bureaux du conseil d'administration.....	36
R/15-12/02	Compte-rendu des décisions prises en matière contentieuse par le président du conseil d'administration.....	36
R/15-12/03	Récapitulatif des marchés codifiés notifiés	37
R/15-12/04	Récapitulatif des marchés à procédure adaptée notifiés	38
R/15-12/05	Budget primitif du SDMIS pour l'exercice 2016 ..	38
R/15-12/06	Modification du règlement intérieur du SDMIS ...	55
R/15-12/07	Refonte de la filière des sapeurs-pompiers professionnels - Mesures complémentaires - Accès au grade de lieutenant hors classe	58

Conseil d'administration

Vendredi 18 décembre 2015

*(La séance est ouverte à 15 h 00 sous la présidence de
M. SECHERESSE).*

M. LE PRÉSIDENT.- Nous allons procéder à l'appel rituel.
(Mme CHENKIER procède à l'appel nominal).

Ce conseil d'administration, le dernier de l'année, se trouve dans un contexte pour le moins lourd. Nous venons de connaître dans le pays un certain nombre d'événements assez terribles, et il est normal que le SDMIS, comme j'imagine d'autres SDIS peuvent actuellement le faire, et comme le ministre de l'Intérieur souhaitait que cela puisse se faire, réfléchisse à la fois, compte tenu de la situation, aux évolutions qui doivent être les nôtres et à une nouvelle compréhension des dangers qui émergent dans la période actuelle.

Donc nous consacrerons une partie importante de ce conseil d'administration pour échanger, et monsieur le préfet a accepté de dire quelques mots la façon dont l'Etat voit se profiler les choses. Quant au colonel DELAIGUE, il nous donnera le point de vue opérationnel des choses.

Je crois que c'était important de consacrer du temps à la fois à l'intelligence et à la réflexion.

Ensuite, il y a quatre ou cinq dossiers, des dossiers traditionnels, même s'ils sont particulièrement importants : le budget, mais aussi l'évolution du règlement intérieur, ce sont des choses extrêmement importantes. Donc nous y consacrerons bien entendu le temps qu'il convient.

Cela étant, si vous le voulez bien, cela m'a été demandé, je vous propose, dans le cadre de ce que nous venons de connaître, de

faire une minute de silence en hommage aux victimes des attentats de Paris.

(Minute de silence).

Je vous remercie.

Je crois que c'est le symbole qui comptait, puisque les attentats remontent déjà à plusieurs semaines, mais je pense que cela a un certain sens de montrer que collectivement nous souhaitons être encore associés à cet hommage aux victimes. Je vous rappelle qu'une jeune femme lyonnaise a disparu, et il suffit de regarder le *Mag2 Lyon* qui vient de sortir, une vingtaine de personnes de la grande région ont disparu, soit à la terrasse de certains cafés, soit au Bataclan. Je crois que c'est important, au moins par la pensée, d'être aux côtés de ces victimes et de leurs familles.

Ce drame récent va bouleverser, notamment sur le plan politique notre pays. On voit bien que les Français discutent, réfléchissent, sont inquiets. C'est bien normal. L'ensemble des acteurs sont conduits, vous l'avez peut-être remarqué déjà dans la presse, à se poser un certain nombre de questions, car la nature même des agressions commises ce sinistre vendredi 13, l'attaque à la kalachnikov, plus les ceintures avec explosifs, posent un certain nombre de questions que le SDMIS, nous-mêmes, devons nous poser, car c'est une nouvelle forme de barbarie qui nous est proposée. Donc c'est vraiment le travail des sapeurs-pompiers et de tous ceux qui sont au service des Français dans ce genre de situation que de réfléchir, à partir du débriefing d'un certain nombre d'opérateurs et d'acteurs qui sont intervenus depuis une dizaine de jours, n'est-ce pas mon colonel.

Ces périls qui sont graves, qui peuvent arriver chaque jour, n'est-ce pas monsieur le Préfet - le danger est toujours présent - demain matin, dans dix jours ou jamais, au même titre qu'il était présent deux heures avant, deux semaines avant et trois mois avant, souvent nous en parlions dans nos réunions, les services de police étaient très

clairs là-dessus, il y avait des risques d'attentats, la forme naturellement n'était pas inscrite toujours dans nos réflexions.

C'est ce qui s'était déjà passé au sein de cette maison, j'en parle d'autant plus facilement que je n'y étais pas, notamment quand étaient intervenus, certains s'en souviennent, les attentats de Tokyo en 1995, avec le gaz sarin. Le SDIS de l'époque s'était interrogé et avait considéré qu'il fallait revoir un certain nombre d'éléments. Je pense que le colonel DELAIGUE reviendra sur cette période qui n'est pas si éloignée que cela.

C'est encore un moment de réflexion en 2004 après les attentats de la gare Atocha de Madrid, vous vous en souvenez, où de manière extrêmement forte au cœur de l'Europe, en tout cas d'un pays démocratique qui vivait paisiblement, on le pensait très loin de tout cela, étaient intervenus ces attentats.

Et l'année qui suivait, à Londres, vous vous en souvenez peut-être encore mieux, le même type de processus arrivait.

Donc à l'époque, Michel MERCIER avait souhaité, en mars 2006, que le SDIS se pose les questions de riposte, d'organisation, les questions opérationnelles. Et aujourd'hui, il m'est apparu important que l'on puisse, nous aussi, un peu dans cette tradition qui avait été introduite à l'époque par Michel MERCIER, après ce qui s'est passé le vendredi 13 novembre dernier, voir un peu ce dont il était question.

La menace est présente au quotidien, je pense que Monsieur le préfet le dira mieux que je ne peux le faire. On a une organisation qui est maintenant rodée, mais qu'il s'agit de parfaire, quand on considère par exemple la manière opérationnelle dont se sont passées les choses : les attaques à la kalachnikov, vous avez lu beaucoup d'articles qui décrivaient le côté parfaitement barbare, sur la difficulté par exemple à traiter des victimes, le sang coulant absolument partout dans le Bataclan, il paraît que c'était un spectacle absolument terrible, comme bien peu de guerres peut-être l'ont montré dans une

période récente. En tout cas, il faut peut-être, face à ce type d'attaque, cela ne veut pas dire balayer tout ce qui a été fait, notamment le SDIS a beaucoup travaillé depuis quelques années et rien n'est à enlever dans ce qui a été fait, mais là l'idée est quand même d'ajouter peut-être une pierre à notre édifice et à notre réflexion.

Voilà un peu vers quoi je souhaitais que l'on puisse s'engager.

Et si vous le permettez, avant de donner la parole à ceux qui souhaiteront la prendre, je vous propose, si vous l'acceptez, Monsieur le Préfet, que vous puissiez dire un mot sur la manière dont l'État aujourd'hui perçoit ces risques et commence à tirer quelques leçons de ce qui s'est passé.

Et vous, mon colonel, qui avez été sollicité par le ministre de l'Intérieur assez récemment, nous dire à quel niveau se situe la réflexion de notre SDMIS ici même, et y compris comment les instances nationales peuvent également se poser cette question.

Voilà comment je souhaitais très rapidement introduire, et si vous le voulez bien, monsieur le Préfet, la parole est à vous.

M. LE PRÉFET GAVORY.- Merci, monsieur le Président.

Ce que l'on retient de ces attentats du 13 novembre, ce sont les faits eux-mêmes : il faut constater qu'il s'agit d'attentats multi-sites, dont on peut dire maintenant qu'ils ont été perpétrés à partir d'un pays qui est la Syrie, venant de l'extérieur, par de jeunes Français aussi, avec une logistique qui était basée notamment en Belgique, à Molenbeek.

Depuis les attentats, immédiatement a été décrété l'état d'urgence par le Président de la République, confirmé par l'Assemblée nationale le 20 novembre, qui a donné lieu à une loi qui prolonge l'état d'urgence jusqu'au 26 février. Parallèlement est en cours actuellement une discussion. Un projet de loi a été déposé par le gouvernement pour donner aux pouvoirs publics les moyens juridiques pour donner un autre

corpus à l'état d'urgence, qui, je le rappelle, est l'application d'une loi du 3 avril 1955 qui a, comme toute loi, un peu vieilli et qu'il faut adapter à la menace qui est complètement identifiée.

Je voudrais, avant de revenir sur le sujet qui nous préoccupe, vous dire que depuis la mise en œuvre de l'état d'urgence, les préfets ont la possibilité de mener des perquisitions administratives.

À l'heure actuelle, nous avons réalisé dans le département du Rhône 90 perquisitions administratives sur 72 objectifs qui ont été identifiés. Objectifs qui sont des personnes connues pour avoir des liens avec l'islam radical, pour être des délinquants dans des trafics de stupéfiants, pour être soupçonnés de détenir des armes. Et on a vu que quelques perquisitions ont porté leurs fruits, puisque nous avons découvert des armes à l'occasion de celles-ci. Je rappelle ce qui s'est passé à Feyzin, on a découvert un véritable arsenal de guerre, kalachnikovs et un lance-roquettes, qui n'était pas forcément, je le dis, lié à l'islam radical, car c'était du grand banditisme, mais comme on connaît la porosité entre le grand banditisme et les islamistes radicaux, les apprentis terroristes, c'est quand même un élément tout à fait positif à signaler.

Nous ciblons très attentivement les perquisitions. Nous ne faisons pas des perquisitions pour des perquisitions, nous privilégions la qualité, nous déterminons les cibles. Bien évidemment, depuis maintenant le début de l'état d'urgence, ceux qui ont des choses à se reprocher se méfient. Donc nous devons travailler de manière un peu plus fine. Je peux vous assurer que l'on consacre beaucoup de temps et beaucoup de soins à la détermination des opérations et à la conduite des opérations. On veille à toujours avoir une réponse, un dispositif proportionné à la menace. Les parlementaires dans la salle savent très bien que le contrôle parlementaire s'exerce, puisque le président de la commission des lois a le souci de vérifier la façon dont les préfets dans tous les départements de la métropole appliquent cet état d'urgence.

Je voudrais aussi vous dire que nous avons notifié, sur décision ministérielle, 9 assignations à résidence. Là, il s'agit d'individus qui sont signalés, connus pour avoir des liens avec la mouvance radicale. Donc cela a été fait.

Nous avons aussi, dans le cadre de l'état d'urgence, interdit certaines manifestations au motif que l'on pouvait craindre qu'elles contribuent à troubler l'ordre public. Mais aussi et surtout, et cela va rejoindre le sujet que nous allons aborder tout à l'heure, nous n'avons pas de forces de sécurité suffisantes pour pouvoir garantir l'organisation des manifestations, les forces de sécurité étant mobilisées par l'état d'urgence mais aussi par la nécessité de renforcer les patrouilles.

Nous avons augmenté le niveau des patrouilles dans toutes les agglomérations, dans toutes les villes, dans toutes les communes du département. Nous avons assuré un dispositif particulier, même si la fête des Lumières n'a pas été organisée comme cela aurait dû être, il y a quand même eu un hommage en lumière avec l'organisation de deux processions. Donc il a fallu garantir aussi la sécurité, ce qui nous a amenés à interdire des manifestations. Et nous avons aussi, durant deux week-ends, interdit les manifestations et rassemblements sur la voie publique à caractère revendicatif les week-ends, au motif qu'ils étaient susceptibles de troubler l'ordre public et de gêner les personnes qui, à l'occasion des fêtes de Noël et de fin d'année, font leurs courses en ville.

Voilà ce que je peux dire sur l'application de l'état d'urgence lui-même.

Vous avez lu la presse, on a bien évidemment informé les maires et les parlementaires sur ce que nous faisons dans la lutte contre l'islam radical et notamment la lutte contre le salafisme qui est à l'œuvre dans des lieux de culte du département. Déjà avant les attentats, nous avons saisi les maires des communes concernées pour qu'ils vérifient bien que les lieux de culte respectent la législation, la réglementation

qui prévaut en matière d'établissements recevant du public. C'est la raison pour laquelle, je le cite parce que c'est public, à Vénissieux, le maire avait considéré qu'une salle de prière ne respectait pas ces conditions, et donc avait été amené à fermer, en parfait accord avec nous, cette salle de prière, au motif officiel qu'elle ne respectait pas les règles qui devaient être appliquées en matière d'établissements recevant du public.

Le préfet a fermé la mosquée de l'Arbresle, cela a été largement commenté dans la presse, parce que là on avait établi de manière très précise que le responsable de cette mosquée était en relation avec des individus qui avaient été ou qui sont sur les théâtres d'opération, et avait une fréquentation de personnes qui étaient connues pour avoir des liens avec les individus qui sont passés à l'acte. Également, cette mosquée avait accueilli des conférences de cheikhs qui venaient d'Arabie Saoudite. Cette décision a été prise et expliquée.

Parallèlement, nous avons engagé un dialogue, nous l'avons déjà engagé mais nous l'avons développé avec les représentants officiels du culte musulman, le conseil régional du culte musulman, pour qu'ils puissent réagir et qu'ils puissent notamment mieux contrôler les lieux officiels de prière, qu'il s'agisse de mosquées ou de salles officielles. Cela est à l'œuvre, nous avons organisé voici deux jours une grande réunion avec les présidents des associations des lieux de culte ainsi que les imams et les maires des communes concernées. Beaucoup de maires ont répondu à l'invitation, pour montrer la détermination très claire, très affirmée de l'État de lutter contre l'islam radical. Il ne s'agit pas d'empêcher les musulmans de prier ni de fréquenter les lieux de culte, mais ils doivent le faire en respectant les valeurs républicaines. Le CRCM, vous l'avez lu dans la presse, a arrêté dix propositions qui notamment visent à répondre à cet objectif de respecter les lois et règlements de la République. Nous allons bien évidemment poursuivre cette action de manière vraiment à éviter une emprise trop forte par les salafistes sur les lieux de prière.

Excusez-moi, j'ai peut-être été un peu long, mais il me paraissait utile à l'instant présent de faire un point sur ce que nous faisons, au-delà du commentaire que vous pouvez voir dans la presse. Nous veillons tout particulièrement à informer régulièrement les parlementaires. Le Préfet de région a adressé un courrier reprenant très précisément ce que je viens de dire. On veille à informer les maires quand ils sont concernés, quand il y a des perquisitions particulières, de manière à ce qu'ils ne l'apprennent pas dans la presse, même si elle est souvent très rapide. Il faut éviter que les informations qui ne sont pas toujours exactes soient transmises aux élus avant qu'officiellement on puisse les leur donner.

Sur le sujet qui nous occupe, ces attentats de Paris à la kalachnikov et les nombreuses victimes nous ont amenés à reconsidérer nos plans d'évacuation, nos plans Orsec, et à étudier une variante. Très vite le colonel DELAIGUE m'a dit qu'il fallait que l'on rencontre, et nous avons organisé voici maintenant quinze jours une réunion, l'ensemble des directeurs d'hôpitaux, qu'il s'agisse des hôpitaux publics ou des hôpitaux privés, le SAMU bien évidemment, l'Agence régionale de santé, qui est dans son champ de compétence, pour voir comment nous pouvions prévoir une variante, c'est un avenant à notre plan NOVI, pour tenir compte de ce qui s'est passé, de la situation de Paris. Je serai peut-être un peu caricatural, le colonel sera plus précis que moi, le principe : quand il y a un attentat, jusqu'à maintenant on traite les victimes sur place, et ensuite on les emmène dans les hôpitaux. La leçon des attentats de Paris, c'était l'inverse : on est vraiment dans une médecine de guerre sur place et on emmène les victimes dans un délai très rapide dans les hôpitaux pour être accueillies et opérées très rapidement. Cela veut dire qu'il faut déterminer une capacité hospitalière, il faut pouvoir identifier avec précision quels sont les blocs opératoires disponibles et quels sont les lits disponibles.

Donc c'est un changement d'approche.

Je dois reconnaître que tous les directeurs d'hôpitaux qui étaient là étaient demandeurs, on s'en doutait un peu, ils étaient ravis de cette réunion puisqu'ils avaient eux-mêmes déjà réfléchi sur ce changement de scénario. Il se trouve aussi que l'on a déjà parlé du COTRIM (contrat territorial de réponse aux risques et menaces), pour lequel nous sommes expérimentateurs dans la zone de défense, et qui est dans cette logique, c'est-à-dire qu'on réfléchit en termes de réponse capacitaire face à un risque donné : « Quelle est la capacité que nous avons les uns et les autres pour pouvoir traiter ce risque ? » On est vraiment dans ce champ-là s'agissant du traitement de nombreuses victimes liées à un attentat.

Après avoir réuni les différents responsables d'établissements hospitaliers, publics et privés, grâce à l'équipe du SDMIS qui a beaucoup travaillé sur le sujet, on a très vite été amenés à proposer une variante, un avenant, qui a été signé aujourd'hui par le Préfet de région, monsieur le directeur, Monsieur le président. Donc nous sommes parfaitement en phase. Et nous répondons aussi aux directives données par le ministre de l'Intérieur, il l'a fait en début de semaine en invitant tous les préfets, notamment des grandes agglomérations, à réfléchir et à prendre en compte cette nouvelle donne, et adapter nos plans de secours en conséquence.

C'est ce qui va vous être présenté. Nous l'avons testé, je dois le dire pour être tout à fait complet, nous avons saisi l'occasion du 8 décembre, l'hommage en lumière, où nous attendions beaucoup de spectateurs. Je n'ai pas le plaisir de connaître les fêtes des Lumières précédentes, mais il y a eu beaucoup moins de monde que l'année dernière, mais du monde quand même, et nous avons saisi l'occasion, puisque nous avons armé un COD avec un PCO, pour tester ce qui va vous être présenté, en grandeur réelle, avec les hôpitaux, avec l'ARS, la réponse capacitaire, la disponibilité. Cela n'a pas toujours été simple, mais nous y sommes arrivés, mon colonel, n'est-ce pas, nous étions ensemble. C'est un début d'opération. En tout cas, cet exercice a

permis, et c'est ce qui est important, de valider l'hypothèse que nous avons étudiée initialement.

Voilà ce que je souhaitais vous dire.

Merci de votre attention.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci, monsieur le Préfet.

Il se trouve que dans *L'Express* d'hier, Jacques ATTALI a fait une espèce de liste des choses que l'on aurait pu apprendre cette année (que ce soit Jacques ATTALI, Pierre, Paul ou Jacques ne change rien, mais il se trouve que c'est lui, donc j'aime autant le dire) : *« C'en est fini des routines, l'histoire va s'accélérer dans les surprises, les barbaries et les démesures : la première leçon de l'année est donc la prévisibilité de l'imprévisible, la probabilité des surprises »*. J'ajouterai des mauvaises surprises.

C'est un peu dans cet esprit-là que ce travail a été engagé voici déjà une quinzaine de jours, un peu plus, quand on s'était vus très peu de temps après les attentats, partant du principe que des modes opératoires très particuliers avaient été mis en œuvre lors de ces attentats. Cela donne cette première façon de réagir, qui est un peu unique en France et que vous allez nous présenter, mon colonel.

Colonel DELAIGUE.- Merci, monsieur le Président, merci, monsieur le Préfet. Bonjour à toutes et à tous, mesdames et messieurs les élus et les parlementaires.

Il y a deux parties dans ce PowerPoint, je vais essayer de ne pas être trop long. Je l'ai présenté hier à Paris puisque nous avons une journée complète de travail sur, d'une part, le retour d'expérience de ce qui s'est passé sur Paris, et d'autre part, le niveau de préparation des principales agglomérations, notamment Lille, Lyon et Marseille.

Attentats multi-sites « conventionnels » et « NRBC-E » : on va développer un peu après NRBC-E (nucléaire, radiologique, biologique, chimique, explosion), ce sont les produits

sales qui circulent aujourd'hui en Syrie, en Irak, en Libye, et qui peuvent aussi être importés dans des attentats en Europe.

Quelle est la réponse aujourd'hui du SDMIS, sous l'autorité de l'État, sous l'autorité de monsieur le préfet, puisque là on est à l'autre bout de la chaîne de ce que l'on a pu voir depuis des mois, où on parlait des risques du quotidien. Là on est à l'autre extrême avec les risques exceptionnels.

■ Un petit rappel : une stratégie appuyée sur l'histoire récente, avec les attentats de Tokyo, de Madrid, de Londres. Il y en a eu d'autres : à Bombay, un certain nombre à Bali. Mais ce sont notamment ceux de Madrid et Londres qui ont très clairement laissé voir que les choses se rapprochaient des grandes métropoles européennes.

■ Le SDIS du Rhône s'était saisi de ce problème-là dans le schéma départemental d'analyse et de couverture des risques, arrêté par le préfet du Rhône en 2006 après avis conforme du conseil d'administration du SDIS du Rhône, avec l'idée d'être en capacité opérationnelle, de faire face à un attentat simultané sur quatre sites, c'est-à-dire l'équivalent de Madrid, conventionnel ou NRBC. Celui de Madrid était conventionnel, pas NRBC, mais malheureusement on sait qu'aujourd'hui c'est un élément important sur lequel les terroristes travaillent.

Ce document gouverne plusieurs stratégies :

Tout d'abord, développer des capacités en moyens de commandement. C'est plus difficile de gérer quatre opérations en même temps qu'une seule.

Mise en œuvre d'une plateforme mutualisée de sécurité civile, qui est d'ailleurs juste au-dessus, au 6^{ème} étage, et à la fin du conseil d'administration, si certains souhaitent la visiter, on le fera avec plaisir. Certains l'ont déjà vue.

Dynamisation de la réponse NRBC-E.

Participation active à la politique nationale de formation et d'entraînement au risque NRBC-E puisque le SDMIS est, sous l'autorité du préfet de zone, qui est préfet de département, chargé du centre d'entraînement zonal NRBC-E.

Affectations et mise en œuvre de matériels performants appuyés par l'État. Nous bénéficions dans ce domaine-là d'un certain nombre de subventions de l'État, qui dépassent largement notre Département et notre Métropole.

Capacité de notre service de santé et de secours médical à assurer la médecine de l'avant, et particulièrement la médecine des intervenants (policiers, gendarmes) et populations qui pourraient être dans l'espace le plus chaud.

Participation active à la construction de la réponse de sécurité civile.

■ Les capacités en moyens de commandement : trois niveaux :

- Un poste opérationnel de niveau préfectoral pour une coordination de grande ampleur, capable d'être déployé sur le terrain.

- 4 postes de commandement, pour commander quatre attentats simultanés. Bien entendu, s'il y en avait un cinquième, un sixième ou un septième comme à Paris, on prendrait des dispositions pour être capable d'en assurer d'autres, c'est une question de montée en puissance.

- Un point important, dont je dois signaler qu'il n'existe pas encore sur Paris, et le général l'a signalé hier dans son rendu compte : nous avons déjà depuis maintenant trois ans une liaison satellite qui a été financée par l'État, même si c'est nous qui avons mis en place la remorque, une bulle téléphonique indépendante des opérateurs téléphoniques. C'est très important. Sur un théâtre d'opération de terrorisme, les services de police peuvent être amenés à brouiller toutes les capacités téléphoniques pour éviter le

déclenchement d'autres attentats. Donc il est très important d'être autonome en matière de liaisons téléphoniques.

- La plateforme mutualisée de sécurité civile qui, comme je l'ai indiqué, est située au 6^{ème} étage de ce bâtiment. Elle est unique en France. Le préfet de département/préfet de zone a sur le même plateau les deux outils de pilotage :

- Le CTA/CODIS, qui gère les 100 000 opérations de secours annuelles et tout ce qui se passe dans le département du Rhône et la métropole de Lyon.

- Le centre opérationnel de zone (COZ), dont il faut rappeler qu'il est capable d'activer tous les moyens des douze départements de la nouvelle région, qui sera la zone de défense de sécurité sud-est. En gros, pour vous donner un chiffre, là où on est capable de mettre 100 VSAV sur des attentats, grâce à la puissance du corps départemental et métropolitain, le préfet de zone peut nous en amener à peu près trois fois plus quasiment, pas instantanément mais assez rapidement. Donc ce deuxième outil nous permet de quasiment tripler, voire quadrupler la puissance opérationnelle du SDMIS.

- Également, le PC Rhône déplacement du département du Rhône est dans cette installation (même s'il n'intervient pas directement sur la partie attentats).

- La structuration du champ NRBC-E. On va parler un peu du NRBC-E (nucléaire, radiologique, biologique, chimique, explosion). Il faut être clair, si on a un attentat NRBC, on est en situation de guerre, en termes d'organisation de guerre. Et donc, quand on est capable de mettre en œuvre un dispositif comme celui-là, on est bien évidemment capable de mettre en place un dispositif plus conventionnel. On trouve :

- Un pôle de gestion dédié au risque NRBC-E spécifique.
- 2 unités spécialisées. Nous avons fusionné le chimique et le radiologique, maintenant les gens sont spécialisés dans l'ensemble.

- 2 casernes entièrement spécialisées sur le risque NRBC-E : Saint-Priest et Lyon-Gerland. Ce sont des sapeurs-pompiers « normaux », et en plus, ils sont sapeurs-pompiers « NRBC-E ». C'est la stratégie de Paris, Lyon et Marseille.

- 200 sapeurs-pompiers formés et entraînés.

■ La participation active à la politique nationale de formation et d'entraînement du risque NRBC-E. Il y a 7 centres de formation NRBC, 1 par zone de défense. Je rappelle que la zone de défense, ce sont les 12 départements de la future région Rhône-Alpes Auvergne.

Nous avons déjà formé en 2014 et 2015, 800 personnes : des sapeurs-pompiers, des médecins, des militaires, des policiers, des gendarmes, des préfets. Toutes les personnes qui participent d'une façon ou d'une autre au dispositif de réponse sont formées dans ces 7 centres de formation NRBC-E. Et comme je l'ai déjà indiqué au préfet, si demain il était décidé d'augmenter la fréquence pour augmenter la quantité de gens formés, le centre serait en capacité de doubler instantanément sa capacité de formation.

■ Affectations et mise en œuvre de matériels performants appuyés par l'État :

- Nous avons ici un des cinq VDIP (véhicule de détection, d'identification et de prélèvement) de France. Il y en a cinq en France : un à Paris, un à Marseille, un à Lyon, un à Metz et un dans une unité d'instruction de la sécurité civile. C'est un moyen national qui a été financé par l'État, qui est maintenu en état d'exploitation par le SDMIS, et qui est servi directement chez nous par des officiers de sapeurs-pompiers ingénieurs chimistes. Il est en lien, les conventions viennent d'être signées par le président et par le préfet, avec notamment l'Institut des sciences analytiques de Villeurbanne, qui est un élément de la recherche française avec plus de 200 chercheurs, laboratoires qualifiés au niveau européen Piratox/Biotox. Monsieur le président et Monsieur le préfet l'ont dit l'autre jour, ils ont été assez impressionnés par ce que

l'on fait, et nous sommes nous aussi impressionnés par ce qu'ils font, donc nous nous impressionnons mutuellement et nous progressons ensemble.

Et nous travaillons également bien sûr avec l'École de Chimie, Physique Électronique de Lyon (CPE) ainsi que le laboratoire de police scientifique situé à Écully.

Le but de ce véhicule est, d'une part, d'être capable pour l'autorité préfectorale de lever le doute sur des produits sales qui pourraient être présents, et d'autre part, de faire des prélèvements normés pour que la justice puisse effectivement à un moment donné en identifier la nature.

On travaille bien évidemment en étroite collaboration avec la police judiciaire sur ce point-là. C'est une responsabilité importante qu'a acceptée le SDNIS en prenant l'affectation de ce véhicule.

- Nous avons également un certain nombre de dotations de l'État pour les parties hautes et des dotations propres pour la partie basse. Il s'agit d'unités mobiles de décontamination, de portiques de détection de radioactivité. Les dotations s'accroissent, notamment avant la mise en place de l'Euro 2016, de façon que toutes les grandes agglomérations soient prêtes dans ce domaine.

■ Un service de santé et de secours médical, il s'agit de médecins et d'infirmiers professionnels ou volontaires, qui garantit bien évidemment le soutien sanitaire sur l'ensemble de notre territoire, qui assure également la médecine de l'avant, et particulièrement est doté d'antidotes à administrer aux forces de sécurité ou à la population qui auraient été en contact de produits mortels au moment de leur intervention. Antidotes dont nous sommes en possession dans notre pharmacie centrale située sur le site de Saint-Priest.

■ La participation active à construction de la réponse de sécurité civile :

- Sous l'autorité de monsieur le préfet, dans notre département, le dispositif Orsec comprend 66 plans du plan Orsec général. C'est considérable. Aujourd'hui nous travaillons, sous l'autorité de monsieur le préfet, à la fois le SDMIS et le service, à la préfecture, du SIDPC, ensemble pour préparer les 66 plans Orsec qui sont, monsieur le Préfet, tous à jour à l'heure où je vous parle.

- La richesse du corps départemental et métropolitain est stratégique : plus de 5 000 personnels sapeurs-pompiers dans le corps départemental et métropolitain.

La première montée en puissance, c'est le corps départemental et métropolitain. Nous avons 140 VSAV opérationnels aujourd'hui sur l'ensemble du territoire, pour la proximité. À l'heure où je vous parle, 25 ou 30 sont peut-être dehors, mais instantanément, sur un simple ordre, c'est une centaine de VSAV du corps, équipés, formés, commandés d'une façon unique à partir de l'outil qui est au-dessus de nous, qui seraient dirigés sur un ou plusieurs théâtres d'opération. Et le préfet de zone nous mobiliserait quasiment instantanément 200 ou 300 VSAV qui viendraient des départements voisins. Là, il y a une montée en puissance intégrée qui existe et qui est tout à fait importante à cet égard.

- Ensuite, très important, un point souligné par le ministre hier : la mise en place générale sur l'ensemble du territoire national. Aujourd'hui, quelques départements ont cette possibilité. Le préfet nous a confié la traçabilité interservices des victimes. C'est bien sûr quelque chose de très important. Cela permet dans l'ensemble des postes de commandement, le COD à la préfecture, le PCO sur place, le CODIS, le COZ (l'échelon zonal), le CRRA (le 15), la SIC (la police), le CORG (la gendarmerie), l'idée est que tout le monde doit partager un système de suivi et de comptage unique pour le suivi des victimes. C'est un point très important, il existe et il devra encore être amélioré au niveau national.

■ Les attentats du 13 novembre 2015 : immédiatement j'ai proposé à monsieur le préfet qu'à l'issue du 13 novembre, nous importions l'attentat qui s'était produit à Paris et que nous regardions, si nous devons le traiter à Lyon, comment nous ferions.

Globalement, quel est le problème de ce qui s'est passé à Paris ? C'est quelque chose sur lequel on réfléchissait déjà : le mitraillage avec une arme de guerre. Les blessures sont extrêmement graves. Une arme de guerre comme une kalachnikov fait des blessures considérables. Les dégâts primaires et les dégâts secondaires sont considérables. Donc nous sommes sur un acte de guerre et la réponse n'est plus tout à fait la même qu'avant.

Je vais vous montrer les deux diagrammes après, mais la réponse n'est pas la même puisque la personne qui a reçu une, deux ou trois balles de kalachnikov, si vous ne stoppez pas l'hémorragie très vite, meurt dans les minutes qui suivent. Et d'ailleurs, dans les 130 morts, beaucoup sont morts très vite. En fait, l'objectif est de très vite pouvoir stopper les hémorragies, très vite conditionner les victimes, très vite pouvoir les hospitaliser en extrême urgence. Et il faut, et c'est ce qu'a évoqué le préfet tout à l'heure, que les hôpitaux, les blocs opératoires et les chirurgiens capables d'opérer soient prêts aussi dans ce domaine. Donc il faut que la chaîne complète soit en capacité de prendre en compte ces victimes.

On n'est plus dans la logique, comme cela a été évoqué par le président tout à l'heure, d'un poste médical avancé qui prépare les victimes parce qu'on peut les préparer, les classifier, etc., et préparer les blocs. Là, on est vraiment sur des techniques très particulières, dont les directeurs d'hôpitaux avaient parfaitement pris conscience.

Donc il faut adapter l'organisation opérationnelle à cela, et c'est l'objectif de la proposition faite par le SDMIS après des réunions préparatoires présidées par monsieur GAVORY, avec les gens de la

santé pour modifier nos techniques opérationnelles de prise en compte des victimes de ce type.

Et troisième point, il faut faire cette mise en œuvre de prise en charge chirurgicale des victimes en mettant en place des dispositions particulières, en organisant sur place pour pouvoir évacuer très vite les victimes, mais surtout en déterminant les capacités de prise en charge des établissements de santé pour les événements prévisibles, grands rassemblements : le 8 décembre, le 31 décembre, la Fête des lumières, l'Euro 2016... Ce sont des événements dont on connaît les dates, mais également, comme cela s'est passé à Paris, un vendredi soir, à une date, certes, il y avait un match au Stade de France, mais pour le reste sur Paris il n'y avait pas d'événement particulier, et pour autant c'est ce jour-là qui a été choisi, donc aussi dans des moments non prévisibles. Et comme vous l'avez dit, cela change complètement l'approche intellectuelle dans la capacité hospitalière.

■ Vous avez ici l'organisation des secours telle qu'elle est aujourd'hui dans le plan NOmbreuses Victimes. Je rappelle qu'il s'agit d'un plan Orsec. NOmbreuses Victimes, lorsque je suis amené à demander à M. le préfet de déclencher ce plan, si le préfet le déclenche, cela veut dire que là, on est dans un dispositif où chaque acteur sait exactement ce qu'il a à faire sous l'autorité du préfet. Dans un schéma normal, par exemple, accident routier sous le tunnel ou des choses de ce genre, c'est ce schéma-là qui persiste, qui est le schéma de base. On ne l'annule pas, on ne le change pas, il existe toujours. Par exemple, l'accident de car de Dardilly avec les 28 morts, c'était cette organisation, que l'on utiliserait encore aujourd'hui, avec bien évidemment un événement, une zone chaude, un point de regroupement des victimes, ensuite une préparation des victimes dans un poste médical avancé, une régulation des personnes vers les hôpitaux avec, pour les victimes les plus graves, une évacuation directe avec la petite flèche noire sur la droite, sur les schémas, et qui permet de partir directement à l'hôpital.

Sauf que là, les choses s'inversent. Des victimes graves, extrêmement graves, nécessitant une évacuation d'extrême urgence, sont la majorité et non la minorité. Cela veut dire qu'on a bien sûr une zone qui est une zone d'exclusion. Donc je le répète : dans un premier temps, cette zone d'exclusion -exemple, ce qui s'est passé à Paris au Bataclan- est une zone d'exclusion de police. C'est-à-dire que sous l'autorité du préfet, directeur des opérations (et pas directeur des opérations de secours), la police, avec la police de proximité, avec le RAID, avec tous les éléments, va sécuriser la zone d'exclusion dans laquelle nous n'avons pas le droit d'entrer, ni les médecins, seuls. Les forces de police et les médecins du RAID ont le droit d'entrer dans cette zone, qui est une zone où le feu existe, et même si, ce sont des discussions que nous avons eues hier à Paris, dans la première heure, la perméabilité de cette zone, puisque les sapeurs-pompiers sont arrivés avant la police, est bien réelle.

M. LE PRÉFET GAVORY.- Certains policiers sont arrivés avant.

Colonel DELAIGUE.- Mais il n'y avait pas de périmètre.

M. LE PRÉFET GAVORY.- Les secouristes aussi.

M. GUILLOTEAU.- L'armée également.

Colonel DELAIGUE.- Donc dans un premier temps, il faut bien comprendre que c'est une opération de police qui prend le dessus sur l'opération de secours, puis, une fois que la zone est sécurisée, c'est l'opération de secours, toujours sous l'autorité du préfet, qui prend le dessus, puis derrière les opérations de police judiciaire. Tout cela pouvant se faire en partie en temps masqué. La seule chose dont on est sûr, c'est qu'un est responsable de tout cela, c'est monsieur le préfet.

Voilà à travers les différents plans, que ce soit en matière d'ordre public, en matière de secours ou en matière d'organisation de la police judiciaire.

Donc la différence, c'est un conditionnement rapide avec des gestes qui sauvent, une évacuation rapide, avec probablement, suivant les endroits, des itinéraires privilégiés pour évacuer vers les hôpitaux. Mais, bien évidemment, tout cela ne fonctionne que si au bout de la chaîne, la personne peut être accueillie dans un hôpital avec un bloc opératoire et un chirurgien capable de la mettre, soit en condition de sécurité dans un premier temps, notamment les fonctions vitales que sont la circulation et la respiration, car si ces parties ne marchent plus c'est trop tard, et peut-être dans un deuxième temps l'opération chirurgicale. C'est vraiment l'enjeu.

C'est pour cela que le plan Orsec aura une variante qui pourra être mise en œuvre en tant que de besoin, totalement ou partiellement, que ce soit dans le temps ou dans l'espace. C'est-à-dire qu'on peut très bien commencer l'intervention comme au Bataclan, avec un dispositif d'évacuation rapide, puis mettre en place un PMA dans un deuxième temps, suivant la nature et le déroulement de l'événement.

J'ai essayé de ne pas être trop long pour vous expliquer. Monsieur le préfet me confirme que ce dispositif vient d'être arrêté par le préfet pour une mise en place immédiate.

J'ai été un peu long, Président.

M. LE PRÉSIDENT.- Jamais trop long.

Une petite séquence où chacun peut s'exprimer, poser des questions, faire des observations, et ensuite nous passerons à la partie plus conventionnelle de notre conseil d'administration.

Monsieur FENECH, vous avez la parole.

M. FENECH.- Je voudrais d'abord féliciter le colonel DELAIGUE pour cette excellente et claire présentation de tous ces moyens de secours absolument performants.

Simplement, je constate, me semble-t-il, que deux choses qui n'apparaissent pas me semblent devoir apparaître dans ce dispositif, mais vous allez nous répondre.

Comment comptez-vous, en cas de survenance de l'un de ces attentats de masse, prévenir les populations, informer les populations en direct, puisque s'il y a une contamination il est bien évident qu'il faut réagir très vite, et les élus qui ont un rôle important au niveau de l'information dans leurs communes ? Avez-vous mis en place des dispositifs particuliers ? Par exemple, lorsqu'il y a un enlèvement d'enfant, il y a *Alerte Enlèvement* et tous les médias sont réquisitionnés. Y a-t-il un dispositif d'alerte et d'information urgente, immédiate, des populations ? C'est ma première question.

Deuxième point que je trouve manquant dans ce dispositif : nous sommes la région où il y a le plus de sites SEVESO en France. Or rien n'apparaît dans votre schéma sur les sites SEVESO. Je rappellerai, tout le monde s'en souvient, qu'à Saint-Quentin-Fallavier, s'il n'y avait pas eu la réaction fortuite et courageuse d'un sapeur-pompier, on aurait peut-être eu une catastrophe plus importante.

Cela me paraît important, ces éléments : l'information de la population.

Dans votre PowerPoint, vous avez rappelé l'attentat de Tokyo. Je rappelle que c'était une secte qui était à l'origine de cet attentat, la secte Aum, avec le gourou Shoko Asahara, qui avait disposé des ballonnets dans le métro contenant du gaz sarin. Il faut savoir que la grande majorité de ces ballonnets n'ont pas explosé par un défaut d'installation. Sans quoi, d'après les experts, si tous les ballonnets avaient joué leur rôle, cela aurait été des milliers de morts et pas seulement 12 morts et 5 500 blessés. Vous voyez l'importance de se préparer à une éventuelle attaque de ce type.

C'étaient un peu les questions importantes que je souhaitais vous poser en matière de prévention SEVESO et en matière d'information des populations.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci, monsieur FENECH. Cela étant, on pourrait également dire que concernant le Stade de France, la catastrophe aurait pu être encore pire. Donc cela va un peu dans le

sens, sûrement beaucoup moins vaste, de ce que vous indiquiez en ce qui concerne l'ampleur.

Monsieur JACQUET, vous avez la parole.

M. JACQUET.- Moi aussi, je voulais tout d'abord vous remercier pour la présentation, et dans cette situation suffisamment grave de prendre ce temps. Merci donc à monsieur le Préfet, à vous Monsieur le Président et au colonel DELAIGUE.

Je voulais en même temps féliciter et remercier ceux qui sont intervenus. Ils ont été cités : l'armée, les sapeurs-pompiers, les services de santé et la police.

Je crois que c'est important. Ne voyez pas dans mon propos une quelconque tentative idéologique, politicienne ou quoi que ce soit, de récupération, pas du tout. Mais c'est justement parce que la situation est grave et parce que nous sommes là pour cela, pour essayer de voir les dispositifs, et je me félicite que des dispositifs importants se mettent en place et qui tiennent compte de la nouveauté de la situation. Et s'il y a nouveauté de la situation et gravité, à plus forte raison, balayons bien l'ensemble des questions que nous rencontrons d'habitude. Ce qui est fait.

Mais j'avais en plus deux ou trois petites questions.

Quand on voit la gravité de la situation, la nécessité des interventions, la question des équipages de sapeurs-pompiers ne se pose-t-elle pas à nouveau ? Je me fais bien entendu l'écho, vous le comprendrez, d'un certain nombre de préoccupations qui s'expriment chaque fois que l'on participe à une rencontre avec des sapeurs-pompiers professionnels ou sapeurs-pompiers volontaires ou même avec vous d'ailleurs. Et donc c'est une question qui mérite d'être posée.

Chacun a en mémoire la catastrophe de l'avion de la Lufthansa : deux pilotes présents dans le cockpit. Je me souviens de la grève voici vingt ans des pilotes d'Air France, qui ne voulaient pas réduire le nombre de trois à deux dans le cockpit. L'accident de la

Lufthansa a remis cette question en scène. Et je trouve que c'est une question qui pour nous doit être permanente.

Je sais bien qu'avec les nouvelles techniques, avec tout ce que l'on pense et avec la nécessité de réduction parfois de dépenses, on resserre les équipages. Mais regardons bien l'ensemble des questions et interrogeons-nous constamment. Je m'interroge moi-même, je n'ai aucune prétention dans ce que je pense, bien entendu. Tout le monde est remis en cause, tout le monde s'interroge et a des doutes sur l'efficacité de l'action politique. Mais justement.

Surtout que vous soulignez en plus les attentats multi-sites, et vous avez raison. Et cette question des multi-sites interpelle sur la capacité réactive sur des sites nombreux, différents, multiples, et plus ou moins éloignés.

Vous voyez l'ensemble des questionnements qui nous est posé. Je n'ai peut-être pas besoin d'en dire plus.

Et pour aller dans le sens de M. FENECH, il y a bien entendu l'information aux populations et aux élus, et je partage, qui est très importante, et en même temps, mais je suppose que c'est fait, il y a la qualité du dialogue avec les sapeurs-pompiers, tant par le dialogue que l'on appelle social qu'individuel, avec toutes les équipes, de façon à ce qu'elles soient suffisamment (elles doivent l'être) informées, et s'il y a besoin d'information, comment elle s'exprime, comment on répond aux attentes.

Et la dernière petite remarque, mais c'est plus un débat politique en direction de nos parlementaires et de monsieur le préfet, parce que c'est vrai qu'il y a besoin de renforcer les mesures de sécurité, état d'urgence, voire constitutionnalisation pour mettre en rapport avec le droit. Mais justement, quand on est amené à prendre des mesures comme celles-ci, qui sont contraignantes, comment qualifie-t-on le droit pour qu'il ne soit pas atteint et qu'il soit toujours non seulement protégé mais aussi étendu ? Quand il y a des situations

dramatiques comme celles-ci, on a besoin de l'engagement citoyen. Et ça, cela suppose des capacités de dialogue et de droit.

C'est tout le débat avec le conseil constitutionnel, les constitutionalistes, les juristes, les défenseurs des droits. Nous sommes tous préoccupés par cette question, vous comme nous. Sinon, il y a quelques dérives qui seraient quand même dommageables pour l'avenir.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci particulièrement pour votre contribution, mais j'avais prévu de terminer le conseil d'administration à 17 h 00 !

D'autres interventions ou questionnements ? Monsieur le Sénateur, vous avez la parole.

M. FORISSIER.- Je note l'excellent fonctionnement de notre service, qui a démontré une fois de plus sa capacité de réactivité à anticiper sur les crises futures. Et c'est vrai que le propre de ce type d'attentat, c'est que l'on sera forcément dans l'inconnu la prochaine fois. Je ne pense pas que ce soient forcément des répétitions systématiques. Comme il y a des équipes, pour avoir travaillé sur le sujet dans la commission d'enquête au Sénat, des équipes qui sont quand même assez autonomes à la fois logistiquement soutenues.

Ce que je note, c'est que pour les sapeurs-pompiers, ce qui est une révolution, on intervient plutôt comme les Anglo-Saxons maintenant : on prend la victime et on l'emmène directement sur la table d'hôpital, alors qu'en France notre stratégie était complètement inverse. Donc cela nécessite vraiment une adaptation.

Ma question porte sur les moyens rapides d'évacuation des blessés à l'échelle de la région. Je pense que c'est quand même la question des hélicoptères qu'il faudra se poser. Là, on parle de quelques minutes pour prendre quelqu'un en charge qui perd tout son sang. Est-ce que là-dessus il n'y a pas à avoir une mutualisation avec notamment des hélicoptères militaires, de la gendarmerie, encore

mutualiser davantage, avoir des réservations possibles et des utilisations ?

Je vois là aussi quelque chose d'important à mettre en place en complément des questions posées par mes collègues.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci. Je crois qu'une étude administrative est en train d'être conduite sur les hélicoptères.

Monsieur GUILLOTEAU, vous avez la parole.

M. GUILLOTEAU.- Merci, Monsieur le Président.

C'est un sujet que je connais un peu pour y travailler depuis longtemps à l'Assemblée, plutôt sur la partie défense. Lors de l'intervention précédant celle du sénateur, on était plutôt dans le côté philosophique sur certains dossiers. Je ne sais pas si c'est le moment de se poser des questions philosophiques lorsqu'on a 130 morts.

La difficulté, c'est qu'on savait très bien qu'il y aurait des attentats, on ne savait pas où et on ne savait pas quand. La difficulté, c'est que l'on risque d'avoir à nouveau des attentats, même ici à Lyon. Et comme l'a souligné mon collègue, là on était dans des attentats à armes lourdes, à armes de guerre, mais on peut avoir pire : sur le chimique, sur le P3, sur le P4. On peut avoir pire. C'est une chose qu'il faut avoir bien en tête, il faut se dire les choses. Et pardon, à un moment les choses n'ont pas été assez dites depuis l'affaire Charlie Hebdo.

Sur Paris, on est dans une posture différente. Je rappellerai que 38 % des blessés ont été pris en charge par les militaires. Nous, dans le Rhône, on ne sait pas faire.

On était dans la chirurgie de guerre, comme vous l'avez souligné, dans la médecine de guerre : arrachage, broyage, une chirurgie de guerre à bout portant. J'ai vu le film avant-hier qui a été réalisé par les sapeurs-pompiers de Paris, c'est effroyable. Et il va falloir se poser la question si nos hôpitaux civils sont en capacité d'avoir une posture à 130 et quelques personnes. Je rappellerai qu'aujourd'hui il y a toujours des grands blessés qui ont été basculés dans les hôpitaux

militaires, pour libérer des places en hôpitaux civils, mais que l'hôpital militaire à Paris a joué un grand rôle avec les pompiers de Paris qui sont militaires, mais à eux seuls ils ne pouvaient pas faire puisque la grande couronne est arrivée en complément.

Je crois que c'est un problème qu'il faut se poser, mais surtout après, sur la surface hospitalière, parce qu'une ville comme Lyon, Nantes ou Marseille peut avoir ce genre d'événement et qui peut être encore plus important.

Il faut le garder à l'esprit, se poser toutes les questions. On était sur des blessés par armes de guerre mais on peut avoir pire, notamment dans le chimique et bactériologique. On sait très bien qu'aujourd'hui, puisque le législateur a pénalisé les trafics sur les armes chimiques, nous avons des passages par la Suisse, qui reviennent d'Ukraine, sur les armes chimiques et bactériologiques.

Je ne suis pas là pour faire peur à qui que ce soit, mais c'est une réelle réflexion que certains ont et qui peut poser des problèmes bien plus dramatiques et dans une approche du BC qui est bien plus compliquée que celle que l'on a vécue.

M. LE PRÉSIDENT.- A ce propos, c'est vrai que peut-être sur cette occasion-là, l'hôpital Desgenettes devient un navire amiral du système de santé appliqué à ce genre de situation.

D'autres interventions ou d'autres observations ? Non.

Je propose de donner la parole respectivement au colonel et au préfet pour conclure.

M. LE PRÉFET GAVORY.- Je répondrais en complément du colonel.

Colonel DELAIGUE.- Sur l'alerte des populations, c'est un sujet qui a été débattu hier de façon importante. C'est tout le problème, notamment de l'utilisation des réseaux sociaux. Aujourd'hui, je crois que la question ne se pose presque plus. On ne va pas avoir d'autre choix que d'aller sur ce terrain-là. Il faut savoir que la pression est réellement tombée sur le central des sapeurs-pompiers, puisque ce

sont eux qui en premier ont agi sur les réseaux sociaux en demandant aux gens d'arrêter d'appeler. On a des exemples qui se sont passés à Bruxelles, où la police de Bruxelles a demandé sur les réseaux sociaux d'arrêter de passer des informations lors de l'état d'urgence voici un mois, et la population a joué le jeu, a arrêté de passer des informations, et cela a facilité le travail.

On voit bien que là il y a un vrai sujet : comment on entre en communication aujourd'hui avec la population. Il semble que les réseaux sociaux soient un enjeu, que l'on soit pour ou contre, on ne peut pas y échapper semble-t-il.

M. FENECH.- Il y a les personnes âgées quand même.

Colonel DELAIGUE.- C'est un vrai sujet. Le sujet de l'alerte des populations est un sujet qui est pris en compte au plus haut niveau, parce qu'on voit bien que ce qui a été fait là était insuffisant, il faut en faire plus, il y a une demande réelle et des impacts.

Pour vous donner une idée, lorsqu'ils ont regardé à posteriori l'activité des réseaux sociaux, ils ont pu déterminer exactement les lieux des attentats. Cela a été assez dur de valider de façon certaine les endroits où il se passait des choses, parce qu'il y avait des personnes blessées qui portaient à 300 mètres et qui disaient : « J'ai reçu une balle... » on croyait qu'il y avait un autre attentat alors que ce n'était pas un autre, c'était une personne qui s'était déplacée. En fait, ils se sont aperçu après coup qu'en regardant où se situaient les pointes d'utilisation des réseaux sociaux, c'était exactement les cœurs des attentats. C'est un point important.

Et les messages officiels qui ont été passés, gouvernement, police ou pompiers ont eu des effets importants, les gens ont arrêté d'appeler. Donc il s'est passé des choses après utilisation de ces réseaux.

Donc il y a une vraie réflexion. Et vous avez raison, ce n'est pas l'unique vecteur, bien évidemment, mais il y a une réflexion importante sur ce sujet-là.

M. LE PRÉSIDENT.- Si vous me permettez, juste une précision.

Monsieur FENECH, puisque vous êtes élu à la Ville de Lyon, vous savez qu'il y a l'existence du collège d'éthique pour la vidéo-protection. Avec le colonel, nous nous sommes présentés devant le collège d'éthique parce que la Ville de Lyon fournit des images au SDMIS de façon à être informés quand le SDMIS l'estime utile. Et on s'est posé la question des images, bien entendu, mais aussi des questions périphériques, la question des réseaux sociaux. Et donc on avait déjà évoqué avec le colonel, je me demande s'il ne faut pas y réfléchir, y compris dans l'ensemble des informations qui peuvent à un moment donné présider à une prise de décision du SDMIS, à avoir un système d'observation de ce qui se passe sur le net, sur Facebook, etc. Pas forcément quelque chose de terroriste, cela peut être un grave accident ou je ne sais trop quoi, de manière à pouvoir vérifier.

Cela fait partie des chantiers que nous allons ouvrir, je pense, dans la période immédiate.

Après, la question des médias, c'est une question que vous maîtrisez sûrement mieux que le SDMIS.

Colonel DELAIGUE.- Après, je souhaite que le préfet intervienne sur ce sujet, il y a la validation de ce qui est mis, forcément sous l'autorité préfectorale, même si à un moment donné on peut être un canal. Sinon, ce sera vite la pagaille.

C'est un sujet extrêmement complexe, mais vous avez pointé là l'un des sujets les plus importants.

Sur les sites SEVESO, c'est effectivement plus un problème de sûreté des sites. Aujourd'hui, le niveau de sécurité, hors terrorisme, est globalement plutôt excellent. Il est sûr qu'avec des actes terroristes, cela peut changer la donne.

Très clairement, aujourd'hui, il y a deux choses : les sites SEVESO et les transports de matières dangereuses qui y sont associés.

Je ne veux pas aller trop loin publiquement sur ce sujet-là. C'est tout l'enjeu de toute façon du NRBC-E derrière : est-ce que les gens importent des produits sales ou est-ce qu'ils utilisent des produits toxiques qui existent chez nous ? C'est un sujet.

M. FENECH.- C'était une question qui s'adresse aussi à monsieur le préfet.

M. LE PRÉFET GAVORY.- Oui, je vais répondre.

Colonel DELAIGUE.- C'est plutôt sous l'angle de la sûreté que sous l'angle de l'intervention. Sous l'angle de l'intervention, on sait ce que l'on doit faire. Je laisserai le préfet répondre sur ce point-là.

Sur les équipages de sapeurs-pompiers, c'est exactement le contraire. Aujourd'hui, l'enjeu sur ces sujets-là, c'est plus la capacité à mettre suffisamment de moyens pour secourir les gens mais surtout ne pas en mettre trop. Demain, de façon certaine, nous aurons un attentat avec un sur-attentat. Nous en sommes sûrs. On cherchera à faire très mal aux services de sécurité en les faisant intervenir. Rappelez-vous aussi les endroits où on a fait des interventions avec des leurres, c'est-à-dire qu'on fait des choses quelque part, on précipite les forces de sécurité, et on fait une tuerie (exemple, sur l'île en Norvège).

Le problème de l'engagement des forces est un sujet complexe. Par exemple, vous parliez des VSAV et du nombre de personnes sur les VSAV. Ce qui est important, c'est que nous ayons des VSAV et du monde pour faire. Cela ne sert à rien que l'on ait trop de monde. Il en faut le maximum pour faire ce que l'on doit faire, mais il n'en faut pas trop non plus parce qu'on surexpose les gens avec des risques de toxicité, des risques de sur-attentat. Cela a été l'une des choses les plus complexes pour le général de la Brigade des sapeurs-pompiers de Paris, c'est justement le ni trop ni trop peu d'engagement sur chacun des sites, parce qu'il ne savait pas en plus si c'était le

septième et s'il allait y en avoir encore un huitième, un neuvième, un dixième, etc.

M. LE PRÉSIDENT.- Normalement, il s'en préparait d'autres.

Colonel DELAIGUE.- Donc c'est un sujet à la fois sur la quantité et sur le risque des gens engagés.

M. JACQUET.- La question méritait d'être posée.

M. LE PRÉSIDENT.- Bien entendu.

Colonel DELAIGUE.- Sur ce qu'a évoqué M. FORISSIER, le problème de l'hospitalisation et des ponts aériens, c'est un sujet important, cela a été le cas en Corse lors de la catastrophe de Furiani, celui de la capacité hospitalière. Nous avons la deuxième capacité hospitalière de France, mais elle est quand même cinq fois plus petite qu'à Paris.

Vous avez raison, la moitié des urgences absolues graves ont été hospitalisées en hôpitaux militaires. 38 %, c'est énorme, et les deux hôpitaux militaires. En plus, ce sont eux qui ont pris d'entrée les premiers blessés graves.

Bien évidemment, Desgenettes est pour nous un enjeu important. Sur les hôpitaux publics et privés non militaires, aujourd'hui, monsieur le préfet peut le confirmer, tous les directeurs d'hôpitaux et des Hospices civils de Lyon, les chirurgiens et tout le monde ont pris conscience de ce qui s'était passé. Il y a la qualité pour le faire. Le tout est de rassembler à l'instant T et les hommes (les chirurgiens, etc.) et les blocs, et que tout cela marche dans la temporalité. Tout le monde en est conscient. Et monsieur le préfet, dans le plan qui a été signé aujourd'hui, indique très clairement que nous devons avoir cette capacité hospitalière prédéterminée. C'est un point tout à fait stratégique parce que sans cela, évidemment, ce serait plus compliqué. Je pense que tout le monde en a conscience. On va avancer assez vite, je pense, sur ce sujet-là, parce qu'on n'a pas le choix, il faut le faire.

Ensuite, ce qu'a évoqué M. GUILLOTEAU sur les enjeux chimiques et tous les éléments que vous pouvez avoir au niveau de la commission de défense, il faut être clair, nous avons fait ce choix-là, et je pense que c'est un bon choix à Lyon, d'avoir à la fois le VDIP, le centre d'entraînement zonal NRBC-E. Nous sommes dans les domaines d'expertise au niveau national sur ce sujet-là. On ne sait pas comment, on ne sait pas quand, mais on sait que les terroristes se préparent aussi à cela. Très clairement. Et là, vous avez raison de dire que les dégâts sont beaucoup plus importants encore.

Ce sont des enjeux importants, ce que je vous ai présenté. Nous espérons que tout cela ne servira jamais, mais nous n'avons pas d'autre choix que de nous préparer sur ces éléments-là.

Je reviens aux ponts aériens, car je ne suis pas allé jusqu'au bout de ma démarche. Nous pourrions parfaitement être amenés à remplir les hôpitaux dans un premier temps, et ensuite à faire des ponts aériens. C'est ce qui était prévu à Paris, mais ils ne l'ont pas mis en œuvre, avec des hélicoptères militaires qui étaient déjà positionnés pour vider les hôpitaux qu'on a remplis, des blessés qui peuvent être transportés sur Lille, sur Strasbourg, etc., et on pourrait refaire la même chose pour garder des capacités d'hospitalisation locales. Là, cela relève aussi de l'autorité de l'État d'aller chercher des moyens, militaires notamment, pour faire des ponts aériens d'évacuation.

Monsieur le préfet, je vous laisse conclure.

M. LE PRÉSIDENT.- A vous de conclure, Monsieur le Préfet.

MONSIEUR LE PRÉFET GAVORY.- Je n'ai pas la prétention de conclure sur un tel sujet. Je voudrais revenir rapidement sur plusieurs points.

L'information des populations, vous avez souligné, monsieur le député, le colonel l'a dit également, c'est un chantier qui

était déjà ouvert, mais qui s'ouvre devant nous avec encore plus d'urgence.

À Paris, je vais vous donner un chiffre, dans la nuit du 13 au 14 novembre, 91 000 appels ont été reçus. Aucun opérateur n'est en capacité de traiter une telle masse d'appels. Les 3/4 des appels étaient des appels dits « polluants ». C'est-à-dire que les gens s'inquiètent, vous vous souvenez comment les choses se sont passées, information continue, plusieurs attentats, et la grande difficulté qui a été rencontrée par ceux qui ont géré la crise dès le départ était d'identifier les lieux où avaient été commis les attentats, puisqu'il y avait une multitude de taches qui apparaissaient, de manière à pouvoir envoyer dans les délais les plus courts possible les bons moyens. Je crois pouvoir dire qu'on a déployé à la fois des forces de police et des sapeurs-pompiers sur des endroits à Paris où on avait une information selon laquelle il y avait un attentat, et il n'y avait rien. Donc il y a une vraie difficulté déjà dans le traitement de l'alerte, qui doit être prise en compte.

La seconde, c'est l'information, bien évidemment, les réseaux sociaux. On le voit à l'occasion de crises habituelles que l'on a, l'information est immédiate, il faut pouvoir la traiter, il faut pouvoir l'officialiser. Nous y travaillons au niveau de la préfecture.

Au niveau zonal, nous sommes dans une phase expérimentale, nous allons développer une application « Message d'urgence ». Nous allons approfondir cela.

Bien évidemment, nous allons travailler avec les maires, qui sont les premiers acteurs, il n'y a aucun problème là-dessus. Nous allons d'abord utiliser les dispositifs classiques. Cette variante ne remet pas en cause les dispositifs classiques quand il y a une crise, d'information et d'association des maires. Il n'y a aucun doute là-dessus.

SEVESO, vous en avez parlé, Saint-Quentin-Fallavier a été un révélateur. On a vu qu'un certain nombre de sites SEVESO pouvaient faire l'objet de menaces. Dès Saint-Quentin-Fallavier, nous

avons organisé une grande action de sensibilisation et de visites de tous les sites SEVESO, à la fois par l'inspection des installations classées de la DREAL, accompagnée des référents sûreté police et gendarmerie, pour voir, sur le plan de la sûreté, comment les sites étaient surveillés, gardiennés. Des mesures très simples de bon sens doivent être prises, qui n'avaient pas forcément été mises en œuvre ou mal mises en œuvre. Donc ce travail-là est fait.

D'ici la fin de l'année, les 38 sites SEVESO plus 2 sites particuliers (Point Important Vital) que je ne citerai pas puisque le secret défense m'interdit de les citer, mais on voit très bien de quoi il s'agit, ont été visités. Une évaluation a été faite sur le plan de la sûreté, et les mesures ont été prises. Je dois dire que les responsables des différents sites ont vraiment joué le jeu, avec des mesures très concrètes de renforcement de la surveillance, de mise en œuvre de dispositifs visant à empêcher une intrusion, venant de l'extérieur.

Je voudrais dire aussi que le risque est plus à l'intérieur, via les personnels des sociétés, via les sous-traitants qui interviennent dans ces sociétés. Depuis cet événement, beaucoup de missions d'évaluation ou d'inspection sont à l'œuvre, et une réflexion a été engagée sur l'obligation, car tout cela va mobiliser beaucoup de moyens, de criblage des différents personnels qui interviennent, à la fois les employés des différents sites et les sous-traitants. Ce serait une extension de ce qui est déjà en œuvre dans les centrales nucléaires. Je pense pouvoir dire qu'au-delà de ce que je viens de dire, des mesures contraignantes vont s'appliquer.

Sur la mutualisation des hélicoptères, nous y travaillons aussi. C'est un sujet délicat. C'est le sujet COTRIM dont nous avons déjà parlé. Il y a ce volet moyens et le volet moyens aériens qui est pris en compte. Ce qui se passe actuellement est un accélérateur pour avancer dans un sens un peu plus positif, car là aussi on a affaire à certains corporatismes, et je n'accuse personne en particulier, je mets tout le monde dans le même panier.

Sur la capacité des hôpitaux, on a déjà identifié que dans un délai d'une heure, on pouvait ouvrir 20 à 25 blocs opératoires. Colonel ?

Colonel KAISER.- Le soir du 8 décembre : 219 urgences absolues, 432 urgences relatives et 60 blocs opératoires, toutes chirurgies confondues, en moins d'une heure. C'est la photo du 8 décembre.

Le 9 décembre, il est possible que l'on descende. Et l'hôpital est très frileux pour nous donner des chiffres.

MONSIEUR LE PRÉFET GAVORY.- Le 8 décembre, on avait pré-alerté. On a une base de départ. Certes, on n'a pas les hôpitaux militaires dont Paris dispose, même si je rappelle que certains hôpitaux militaires ont été fermés, le Val-de-Grâce notamment, mais on a une capacité de mobilisation. Et je dois souligner la forte motivation et la prise de conscience générale, Dieu merci, qu'on a pu constater de la part de tous les responsables des établissements hospitaliers, et je précise bien, tant publics que privés.

Voilà ce que je peux dire en l'état actuel des choses.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci, monsieur le Préfet.

Vous l'avez compris, dans l'esprit de ce conseil d'administration, il s'agira régulièrement, chaque fois que nécessaire, d'aborder un certain nombre de sujets de fond. Celui-là est particulièrement de fond.

Il est clair que l'ensemble des questions posées nécessiteront une poursuite, et probablement, quand le colonel nous le proposera, nous serons conduits à reprendre une discussion dans quelques mois pour refaire le point sur l'état d'avancement du dispositif dont Monsieur le préfet et le colonel DELAIGUE ont parlé.

Voilà un peu dans quel esprit on pourra travailler.

Cela étant, il y a aussi du « pain quotidien », et là on va entrer dans les dossiers traditionnels de notre conseil d'administration.

Je vous propose, quand c'est possible, d'aller vite, même si un certain nombre de dossiers méritent bien entendu un examen assez approfondi.

R/15-12/01 Compte-rendu des décisions prises par les bureaux du conseil d'administration

M. LE PRÉSIDENT.- Le premier dossier concerne le compte-rendu des décisions que notre bureau a prises depuis l'été. Il s'agit des bureaux du 15 juin, du 10 juillet, du 18 septembre et enfin du 20 novembre.

Je ne vais pas reprendre l'ensemble des décisions qui ont été prises. Si vous souhaitez intervenir, vous le faites, bien entendu, mais en attendant je vous cède la parole.

Mme CHENKIER.- Il s'agit dans l'ensemble d'actes conventionnels et d'autorisations à la passation d'appel d'offres.

M. LE PRÉSIDENT.- La liste vous a été donnée voici quelques jours.

Avez-vous des questions sur ces décisions prises ? Non.

Dans ce cas, je vais passer au vote. Quels sont ceux qui sont contre ? Quels sont ceux qui s'abstiennent ? Adopté à l'unanimité. Je vous remercie pour cette unanimité.

** La délibération n°R/15-12/01 est adoptée à l'unanimité.*

R/15-12/02 Compte-rendu des décisions prises en matière contentieuse par le président du conseil d'administration

M. LE PRÉSIDENT.- Un compte-rendu des décisions prises en matière de contentieux depuis le 18 décembre 2014.

À vous d'introduire rapidement.

Mme CHENKIER.- Président, il s'agit d'un compte-rendu annuel des décisions contentieuses qui concernent le SDMIS, que ce

soit devant les juridictions administratives ou judiciaires, en défense ou en action. Et ce sont des actions que vous conduisez en vertu des pouvoirs qui découlent du code général des collectivités territoriales.

Vous avez le détail des différents contentieux.

Les contentieux de protection fonctionnelle qui concernent les agents agressés ne figurent pas dans cette liste, puisque ce sont des contentieux qui sont individuels. Il s'agit ici des contentieux de la personne morale SDMIS.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci. Des questions ? Des observations ? Non.

Dans ce cas, je mets ce dossier au vote. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Il est adopté à l'unanimité. Merci.

** La délibération n°R/15-12/02 est adoptée à l'unanimité.*

R/15-12/03 Récapitulatif des marchés codifiés notifiés

M. LE PRÉSIDENT.- Un récapitulatif des marchés codifiés passés en application de notre délibération.

Mme CHENKIER.- Il s'agit de tous les marchés du ressort de la commission d'appel d'offres, notifiés aux entreprises entre le 15 avril et le 12 août 2015. Dans l'ensemble, cela concerne les ateliers de Saint-Priest principalement.

M. LE PRÉSIDENT.- Monsieur Renaud PFEFFER, souhaitez-vous dire quelque chose ? C'est vous le maître d'œuvre de tout cela.

M. PFEFFER.- Non.

M. LE PRÉSIDENT.- A cette occasion, je voudrais remercier tous mes collègues qui se sont plongés dans toutes ces commissions avec intérêt, énergie et bonne conscience de vouloir faire avancer les choses. Renaud PFEFFER l'a fait dans son domaine, de même Martine DAVID. Vous avez été beaucoup, et notamment

beaucoup de femmes, et je m'en félicite, à être particulièrement actifs dans ce domaine.

Nous allons passer au vote de ce dossier. Quels sont ceux qui sont contre ? Quels sont ceux qui s'abstiennent ? Il est adopté à l'unanimité. Merci.

**** La délibération n°R/15-12/03 est adoptée à l'unanimité.***

R/15-12/04 Récapitulatif des marchés à procédure adaptée notifiés

Mme CHENKIER.- Il s'agit du récapitulatif des MAPA notifiés entre le 1^{er} mai et le 31 octobre 2015.

M. LE PRÉSIDENT.- Des interventions sur ce sujet ? Des observations ? Un tableau vous a été fourni voici quelques jours.

Dans ce cas, je vais passer au vote. Quels sont ceux qui votent contre ? Quels sont ceux qui s'abstiennent ? Il est adopté à l'unanimité. Merci.

**** La délibération n°R/15-12/04 est adoptée à l'unanimité.***

R/15-12/05 Budget primitif du SDMIS pour l'exercice 2016

M. LE PRÉSIDENT.- Là nous entrons dans du plus solide. En tout cas, c'est quelque chose qui est important pour nous (mais ce n'est pas le seul, le dossier suivant est aussi particulièrement important).

Je crois, mon colonel, que vous seriez bienvenu de nous dire quelques mots de ce budget.

Madame CHENKIER, vous préférez commencer ?

Mme CHENKIER.- Je serai un peu moins synthétique que pour les autres points, Président.

Le projet de budget qui vous est présenté est le premier que notre établissement public a élaboré en la forme du SDMIS. Il s'équilibre en dépenses et en recettes à près de 185,9 millions d'euros.

Je rappelle que celui de l'année dernière était à plus de 175,5 millions d'euros. Il est en hausse de 5,9 %.

38 176 679 euros seront consacrés à l'investissement, soit une part de 21 %.

147 688 589 euros seront consacrés au fonctionnement, soit une part de 79 %.

➔ En ce qui concerne les dépenses d'investissement, ce montant de 38,17 millions d'euros est en hausse de 28,80 %. Hausse essentiellement due aux travaux immobiliers hors BEA.

S'agissant des immobilisations incorporelles, pour un montant de 2,31 millions d'euros, en baisse de 2,94 %, une partie importante est consacrée aux droits et aux licences informatiques sur l'ensemble des programmes des logiciels mis en œuvre par le SDMIS, qu'il s'agisse de la gestion des ressources humaines, de la gestion opérationnelle, des outils collaboratifs, de la gestion de la plateforme logistique, des infrastructures systèmes ou télécom ou des systèmes de protection.

Pour les immobilisations corporelles, qui s'élèvent à 12,2 millions d'euros, en baisse de 3,72 %, on a d'abord dans la rubrique « matériels et outillages techniques », un montant estimé à 9,48 millions d'euros, qui comprend :

560 000 euros pour les équipements radio, transmission et téléphonie, qui est stable par rapport à 2015.

5,48 millions d'euros pour les véhicules d'intervention, étant précisé qu'il s'agit, conformément aux autorisations de programme, de véhicules livrés sur l'exercice 2016 ou dont l'avance est faite sur l'exercice 2016, en hausse de 4,89 %.

2,84 millions d'euros pour ce qui concerne le matériel d'intervention, pour assurer notamment le renouvellement réglementaire des EPI et du parc ARI.

Matériels et outillage techniques, une dépense en diminution de 25 %, avec 590 000 euros, en raison de l'achèvement du site technique de Saint-Priest et du moindre besoin de renouvellement de matériel de sport dans les casernes.

Enfin, le matériel bureautique courant et le mobilier de bureau sont, avec 1,21 million d'euros, en baisse de près de 16 % compte tenu de la finalisation des différents aménagements.

À toutes ces dépenses de matériels, pour près de 10,71 millions d'euros, s'ajoutent 1,37 million d'euros pour les travaux de chantiers programmés sur des bâtiments dont nous sommes propriétaires, et 120 000 euros sur les réseaux et bâtiments qui nous sont mis à disposition.

Pour les immobilisations en cours, autrement dit les travaux pluriannuels, il est à souligner que cette année, 14,85 millions d'euros seront affectés aux travaux de construction et de rénovation des casernes ; vous avez le détail dans le rapport proposé. Ce poste est en hausse de près de 160 % par rapport à l'année précédente, et la traduction budgétaire 2016, les autorisations de programme et du PPI que vous avez précédemment votés, marquent un pic qui devrait décliner sensiblement dans les années à venir.

Enfin, un montant de 5,7 millions d'euros correspond à la part investissement du bail emphytéotique administratif.

Reste à préciser que 2,06 millions d'euros sont prévus pour le remboursement de nos prêts, pour le volet capital.

➡ S'agissant des recettes d'investissement : comme dans tous les budgets de collectivités locales, le fonds de compensation de TVA, estimé cette année à 2,9 millions d'euros, est fonction des dépenses d'investissement éligibles pour l'année 2014.

Vous trouverez au titre des recettes escomptées :

4,5 millions d'euros pour la cession de l'ancienne école de Villeurbanne, qui est en cours de négociation.

Pour ce qui concerne l'autofinancement, il sera constitué de 12 millions d'euros provenant de la dotation aux amortissements et de 901 989 euros d'autofinancement net.

Enfin, comme à l'accoutumée, vous trouverez un montant d'appel à un potentiel d'emprunt de 17,67 millions d'euros. Je rappelle que depuis 2009, nous n'avons pas contracté d'emprunt pour financer nos investissements, mais au vu de leur importance en 2016, il est fort probable de devoir contracter un emprunt pour son financement, dont le montant s'affinera à mesure de l'utilisation des crédits.

☉ Pour les dépenses de fonctionnement, cela fait plusieurs années que nous nous astreignons à une rigueur importante, ce qui a permis de contenir à seulement 1,24 % son augmentation avec un montant global de 147,68 millions d'euros.

■ Pour les charges à caractère général, les frais généraux, elles sont limitées à une légère augmentation de 0,94 %, avec 28,21 millions d'euros.

▸ Vous trouverez dans le détail une première partie dite « Achats et variation de stocks », pour 13,642 millions d'euros, qui recouvre :

Des prestations de services pour 3,55 millions d'euros.

Des fournitures non stockables (eau, électricité, gaz, etc.) pour 2,59 millions d'euros.

Des fournitures non stockées, stables également, pour 1,82 million d'euros, dont 1,35 million d'euros pour les carburants.

Des fournitures d'entretien et de petit équipement pour 4,99 millions d'euros, qui concernent principalement l'entretien des 1 600 véhicules et engins du SDNIS du département et de la métropole.

Également, l'allocation de 550 000 euros à l'habillement des JSP, aux personnels pompiers et techniques et les produits d'entretien.

Les produits pharmaceutiques et les produits d'intervention, notamment pour faire fonctionner les VSAV et le secours à personne, et divers, pour 364 000 euros.

Des fournitures administratives pour 140 000 euros.

› Deuxième sous-partie : « les services extérieurs », pour 11,42 millions d'euros, qui comprennent :

La redevance de 4,7 millions d'euros que nous devons à la SMI au titre du BEA, pour sa partie fonctionnement.

Les frais de locations immobilières et mobilières, pour 533 000 euros.

600 000 euros de frais d'assurance hors personnel.

Nous consacrerons cette année 4,54 millions d'euros aux frais d'entretien, de maintenance et de réparation, qui seront effectués par les entreprises sur nos véhicules, bâtiments, matériels opérationnels et informatiques et logiciels.

S'ajoute à cette rubrique, 1,032 million d'euros de frais de formation à des organismes divers hors contribution du CNFPT.

› Troisième sous-partie : « les autres services extérieurs », pour 3,27 millions d'euros. Cela comprend :

Les honoraires d'avocats et autres et les rémunérations d'intermédiaires, pour 113 500 euros.

Les frais de publicité pour nos marchés, de publication et de relations publiques, en forte baisse, pour 206 000 euros.

Des frais de transport et de déplacement, 209 000 euros et 270 000 euros.

Des frais postaux et de télécommunication, pour 860 000 euros.

Et près de 1,36 million d'euros pour le nettoyage de tous nos locaux.

■ Bien entendu, à l'intérieur de ce budget, c'est la part consacrée aux ressources humaines qui est la plus importante, puisqu'elle représente 101,68 millions d'euros, soit une hausse de 1,19 %.

Les deux premiers postes de dépenses dans l'ordre de la nomenclature comptable sont les rémunérations de personnels extérieurs au SDMIS pour 400 000 euros, et 620 000 euros pour les contributions du CNFPT et du Centre de gestion 69.

La charge de personnel stricto sensu est de 100,64 millions d'euros, soit une hausse de 1,24 %, et comprend :

86,74 millions d'euros pour la masse salariale.

12,05 millions d'euros pour les SPV.

2,53 millions d'euros de frais accessoires de personnel, tels que l'assurance du personnel, la médecine du travail ou les chèques déjeuner.

La masse salariale est contenue à une augmentation de 1,06 %, sans pénaliser la carrière des agents.

Enfin, nos dépenses de fonctionnement comprennent également 2,4 millions d'euros de subventions et participations versées à différents organismes.

Et 2,48 millions d'euros de charges financières, incluant 1,15 million d'euros de remboursement des intérêts de nos emprunts et 1,29 million d'euros pour frais financiers pour le BEA, et 12 millions d'euros de dotation aux amortissements.

➡ Les recettes de fonctionnement : nous escomptons 3,13 millions d'euros d'atténuation de charges.

Je rappelle que cette année 2016, la métropole effectuera son dernier versement à hauteur de 2,45 millions d'euros. En application de la convention financière 2015-2017, le département et la métropole verseront 600 000 euros au titre du remboursement de personnels affectés à la maintenance mutualisée des véhicules.

Les interventions payantes du SDMIS et la part des chèques déjeuner pris en charge par les agents devraient nous rapporter 2,69 millions d'euros.

Nous prévoyons d'encaisser 1,6 million d'euros du département et de la métropole pour les frais avancés pour la maintenance mutualisée des véhicules.

Enfin, l'essentiel de nos ressources sont les contributions des collectivités territoriales, qui financeront le SDMIS à hauteur de 139 267 907 euros, soit une hausse de 1,51 % par rapport à l'an dernier.

Ces contributions se décomposent de la manière suivante :

La contribution versée par le département sera de 20,6 millions d'euros.

La contribution de la métropole s'élèvera à 111 437 188 euros.

Pour ce qui concerne les 228 communes du département du Rhône, qui seront en l'occurrence 226 à compter du 1^{er} janvier 2016 avec la fusion de Thel et Pont-Trambouze avec Cours-la-Ville, elles viendront contribuer au SDMIS à hauteur de 7 230 719 euros, soit une augmentation de 0,94 % par rapport à 2015, et correspondant à celle de la population.

Voilà, monsieur le président, ce que l'on pouvait dire sur le budget 2016.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci, madame, pour cet exercice difficile. Chacun était extrêmement attentif à ce que vous indiquiez.

Mon colonel, souhaitez-vous dire quelques mots ou passons-nous directement à la discussion ?

Colonel DELAIGUE.- Je valide cette proposition.

Point important, c'est la première fois effectivement que nous sommes dans l'application de la convention tripartite métropole, département et SDMIS.

M. LE PRÉSIDENT.- Ce n'est pas une nouveauté, c'était largement annoncé depuis déjà pas mal de temps.

Avez-vous des questions ou des observations à faire valoir ou des interrogations diverses et variées ? Sachant qu'il n'y a rien de très nouveau, n'est-ce pas monsieur PFEFFER ? Ce sont des choses que nous maîtrisons parfaitement.

Mon colonel, vous souhaitiez dire quelques mots ?

M. PFEFFER.- Dans le contexte, c'est un beau budget.

Colonel DELAIGUE.- Je remercie les élus de nous donner les moyens d'assurer notre mission, je le dis très clairement. Après, nous avons aussi entendu le message de tout le monde, qu'il faut participer et contribuer à la maîtrise de la dépense publique. Le message a bien été reçu au plus haut niveau du SDMIS. Donc nous essayons en permanence à la fois d'avoir les moyens d'assurer la mission du quotidien et de l'exceptionnel (aujourd'hui on était sur l'exceptionnel) et de maîtriser la dépense publique. D'ailleurs, si on s'égarait, et le département et la métropole, et monsieur le préfet et le président nous rappelleraient nos égarements. Mais il n'y en a pas, je rassure tout le monde.

M. FENECH.- Sur les questions diverses, il semblerait qu'il y ait moins de recrutements de sapeurs-pompiers volontaires au niveau national. D'ailleurs, une politique est mise en place aujourd'hui pour atteindre 200 000 sapeurs-pompiers volontaires. Je pense que l'on est épargné dans ce département et dans la métropole.

Pouvez-vous nous confirmer qu'il y a toujours le même niveau de recrutement ?

Colonel DELAIGUE.- Je vous le confirme, monsieur le Député.

Il y a eu la semaine dernière une signature entre le président du MEDEF et le ministre de l'intérieur sur les conventions liées aux sapeurs-pompiers volontaires. Trois départements ont été invités à venir rapporter ce qu'ils faisaient, et dans ces trois départements, il y avait le Rhône, les Hautes-Alpes et le Cher.

J'ai pu rapporter que depuis la départementalisation des services d'incendie, alors que nous avons regroupé des centres d'intervention, puisque nous sommes passés de 170 casernes de pompiers à 100 casernes de pompiers dans le cadre de la réorganisation, nous sommes passés de 3 500 sapeurs-pompiers volontaires à plus de 4 500 aujourd'hui, donc plus 1 000, même si le delta était plus dans la métropole que dans le département. Donc on a stabilisé ou légèrement augmenté dans le département et fortement augmenté dans la métropole.

Donc il n'y a pas de problème de recrutement des sapeurs-pompiers volontaires.

Deuxième point, nous avons l'effectif le plus important en France de jeunes sapeurs-pompiers. Nous venons d'atteindre 1 050 jeunes sapeurs-pompiers dans 39 sections. C'est le chiffre le plus important sur le territoire national.

Et ce qui est aussi intéressant, c'est de voir que les gens qui ont 35 ans, 30 ans, 25 ans d'ancienneté, depuis quatre ou cinq ans augmentent. Cela veut dire que contrairement aux apparences où on pourrait croire que les gens ne restent pas, ils restent, même si dans les dix premières années il y a une rotation importante.

La question que l'on peut se poser, c'est quand on forme des sapeurs-pompiers volontaires, même si certains ne restent qu'un an ou deux, je ne pense pas qu'on ait perdu notre temps parce qu'on a aussi formé des citoyens, qui demain pourront utiliser leurs compétences.

Donc je pense qu'aujourd'hui le bilan est extrêmement positif dans le département, et même si nous avons des difficultés la

semaine la journée parce que forcément les gens travaillent, c'est le moment le plus délicat, globalement nous avons une vraie richesse de sapeurs-pompiers volontaires, aux côtés des sapeurs-pompiers professionnels, et en plus, je pense que l'alchimie fonctionne bien.

M. LE PRÉSIDENT.- Absolument. Ce n'est pas impossible que dans les mois qui viennent, on prenne l'initiative, avec le MEDEF et la CGPME, pour valoriser un peu ce qui vient de se faire au plan national. Il serait peut-être intéressant de faire quelque chose à Saint-Priest et de les inviter à voir le potentiel du SDMIS en la matière.

En second lieu, vous qui êtes élus lyonnais, vous le savez, il y a des casernes en chantier actuellement à Lyon, donc c'est un peu difficile. Mais c'est clair que la métropole mais aussi la ville de Lyon feront partie aussi de nos efforts en matière d'accueil des jeunes volontaires. Pas mal de jeunes souhaitent intégrer ces activités-là. Et je me souviens que l'année dernière au congrès des sapeurs-pompiers à Villié-Morgon, celle qui a été désignée major était une jeune fille de La Duchère. Cela indique bien que dans la métropole mais aussi dans la ville de Lyon, il y a probablement encore un potentiel à faire émerger.

Voilà ce que je souhaitais dire.

Monsieur GUILLOTEAU, vous avez la parole.

M. GUILLOTEAU.- D'un mot peut-être, parce que c'est un beau budget : 185 millions d'euros, et c'est le premier budget qui ne sera pas activé en grande partie par le département. C'est une première, et je voudrais à ce moment avoir une pensée pour Michel MERCIER. C'est vraiment lui qui a initié ce SDIS dans le Rhône et qui a été celui qui a porté pendant des années ce SDIS. On parlait des JSP, c'est vraiment l'idée au départ de Michel MERCIER. Si aujourd'hui nous sommes à 1 000 JSP, il a été celui qui a voulu ce SDIS tel qu'il est.

La part du département n'est plus la même, mais elle est quand même de 20 millions d'euros, plus quelques scories qui amènent

à 2 millions d'euros de plus, l'entretien et le personnel du département qui sont mis à disposition.

Je note, et je voudrais vous en remercier publiquement, que ce qui avait été programmé en termes d'investissements par les sortants dont j'ai été, l'ancienne mouture, est respecté, notamment en zone rurale, c'est important. Ce qui montre vraiment le partenariat métropole et département, sans oublier les communes qui à côté y contribuent. Quand je vois la liste des casernes qui sont programmées, qui sont en cours de travaux, c'est important, et je ne sais pas si ce n'est pas plus important dans le département que dans la partie métropole en nombre.

On a certainement, comme je le dis toujours dans les Sainte-Barbe, l'un des meilleurs SDIS de France, avec bien sûr la colonne vertébrale qui est faite par des sapeurs-pompiers professionnels mais aussi tous nos sapeurs-pompiers volontaires des zones rurales.

Je voudrais simplement vous demander une seule chose, c'est que vous demandiez à vos chefs de centre, lorsqu'ils font des Sainte-Barbe, d'inviter les conseillers départementaux. Parce que pour 20 millions d'euros, pardonnez-moi, on pourrait être invités. Je vais demain soir dans une Sainte-Barbe dans l'est lyonnais où les conseillers départementaux ne sont pas invités. Je parle pour eux : mes 26 conseillers départementaux peuvent être invités dans les Sainte-Barbe des casernes. Et lorsque les conseillers départementaux sont là, je voudrais qu'ils évitent de remettre les diplômes de secourisme aux brancardiers, que les maires remettent les médailles pour 30 ans. Est-ce que vous pourriez veiller à ce que le protocole de la République soit affiché et que les chefs de centre respectent les conseillers départementaux qui sont là ?

Je sais que ce n'est pas forcément quelque chose de facile et d'inné, mais pourriez-vous produire une petite note : 1) que l'on invite les conseillers départementaux, 2) lorsqu'ils sont aux

Sainte-Barbe, qu'ils soient traités normalement. Parce que pour 20 millions d'euros, pardonnez-moi, on pourrait être associés à ce moment de fête.

M. LE PRÉSIDENT.- Sur ce plan-là, vu ce que contribue la métropole, je devrais être invité permanent à toutes les Sainte-Barbe !

M. GUILLOTEAU.- Que les choses soient claires, je parle de Sainte-Barbe en zones rurales. Vous êtes le bienvenu ! Si vous en faites autant que moi, vous verrez, c'est un moment agréable, je vous emmène demain soir avec moi, pas de souci. Mais lorsqu'il y a des conseillers départementaux, mince, traitez-les normalement !

M. LE PRÉSIDENT.- Je pensais aux investissements.

Effectivement, il avait été indiqué, quand nous avons mis en œuvre le nouveau SDMIS, qu'il était hors de question de changer en matière de programme immobilier les éléments qui figuraient déjà dans ce qui avait été décidé par Michel MERCIER. Moi aussi, je m'associe aussi à cet hommage. Donc effectivement, on voit aujourd'hui émerger des inaugurations, personnellement j'en ai fait trois, en dehors de la métropole, et j'en suis ravi. Cela va continuer au fur et à mesure de l'avancée des travaux.

Il se trouve que nous devrions avoir dans l'année des inaugurations sur Lyon pour des raisons de planification : Gerland et Rochat vont arriver, et Villeurbanne Cusset. Ensuite, on va revenir un peu plutôt sur le domaine du département. Telle est la vie. Et en tout cas, en 2018, nous aurons accompli, je le souhaite, la totalité de notre programme immobilier, et il s'agira de passer à autre chose.

Troisièmement, en ce qui concerne les affaires protocolaires, je m'associe tout à fait, une note sera faite. J'ignorais totalement cet élément-là. Donc on rappellera la façon de procéder.

Et je préférerais que toutes ces inaugurations se fassent sous un angle amical et avec la volonté de soutenir nos sapeurs-pompiers professionnels et nos sapeurs-pompiers volontaires, telle doit

être un peu notre devise. Mais je pense que vous êtes d'accord avec tout cela, mon colonel.

Colonel DELAIGUE.- Je suis forcément d'accord, pour tous ceux qui paient en plus.

Nous avons lundi une réunion de tous les chefs de centre pour leur restituer déjà ce qui aura été décidé aujourd'hui, et nous avons prévu à l'ordre du jour un rappel des procédures liées au protocole.

Simplement, quelle était la règle jusqu'à présent ? Toutes les cérémonies où j'allais, qui étaient des cérémonies centralisées, on a un protocole...

M. GUILLOTEAU.- Quand vous y êtes, cela ne se passe pas du tout pareil.

Colonel DELAIGUE.- Et les Sainte-Barbe locales, je laissais une liberté locale sur les invitations.

Les gens ne connaissent pas forcément strictement le protocole. Donc nous allons faire une assistance au protocole.

M. FENECH.- Là-dessus, je voudrais dire à notre président que quand on parle de protocole, évidemment il ne s'agit pas d'affaire personnelle mais de respect des institutions, et la population doit s'y retrouver, c'est évident.

J'ai noté, un peu amèrement, que lorsque vous inauguriez, mon colonel, une caserne, cela s'est produit récemment dans ma circonscription, qui plus est dans le village où j'habite, le député ne figure pas sur les cartons d'invitation. Je pense que ce n'est pas tout à fait judicieux.

Vous m'avez répondu que sont sur les cartons d'invitation uniquement ceux qui paient. Je voudrais quand même vous rappeler que dans les budgets que vous avez, il y a un petit peu d'argent qui vient de l'État. Et qui vote le budget de la sécurité civile sinon les parlementaires ?

Indépendamment de cette question, rien ne vous interdit protocolairement, mon colonel, d'indiquer les personnalités invitées *avec la participation du député*. Ensuite, on est là devant les populations, devant nos électeurs, et on a l'impression d'être un peu la pièce rapportée dans une inauguration qui est quand même quelque chose de très important pour la communauté et pour le village.

M. LE PRÉSIDENT.- Je suis même prêt à ce que vous effaciez mon nom quand il s'agira d'aller inaugurer les choses dans le département. Voyez comme quoi !

Colonel DELAIGUE.- Non.

M. GUILLOTEAU.- Ce que je voulais dire par là...

M. LE PRÉSIDENT.- Arrêtez, c'est récurrent, ça me lasse.

M. GUILLOTEAU.- Pardon, je suis désolé, mais pour 20 millions d'euros, je veux que mes conseillers départementaux soient invités. C'est tout.

Demain soir, il y a des Sainte-Barbe dans un canton du département où ils ne sont pas invités. Stop !

(Brouhaha).

M. LE PRÉSIDENT.- Monsieur PFEFFER voulait parler du budget.

M. PFEFFER.- Ce budget, on voit quoi en définitive ? On voit qu'il y a un programme d'investissement qui fait que la logique dans laquelle on s'est positionnés depuis le début et depuis le vote de la loi créant la métropole de Lyon, c'est qu'il y ait un SDMIS unique. Métropole et département, on ne se pose pas trop la question en fin de compte. Quand il y a un feu à Taluyers, on fait appel aux sapeurs-pompiers de Givors, et quand il y a un feu ou des événements à Villefranche, on fait appel à ceux de Lyon. Donc il faut surtout rester très raisonnable et considérer que c'est l'ensemble du département,

métropole et département nouvelle formule, nouveau Rhône, qui sont totalement couverts, avec un rythme d'investissement qui est maintenu.

On voit aussi des efforts sur la maîtrise des charges à caractère général. On voit qu'il y a une augmentation très limitée de la masse salariale. On sent que malgré tout il y a eu un effort de bonne gestion. Et cet effort de bonne gestion, je pense qu'il faut poursuivre sur cette dynamique parce que l'État continuant et les collectivités participant au redressement des comptes publics, nul ne peut en fin de compte s'exonérer de ces efforts importants.

Donc je pense qu'à l'avenir, là on est dans le cadre d'une convention 2015-2017, il faut déjà anticiper dans la construction d'un budget, la convention qui arrivera post-2017.

M. LE PRÉSIDENT.- Bien entendu.

Depuis le début de notre installation, nous n'avons cessé d'expliquer qu'il s'agit d'un outil qui est un outil partagé, cet outil sert l'ensemble du territoire.

Cela a été dit pour les investissements immobiliers, aussi bien la métropole que le département. C'est ce que nous faisons en matière d'immobilier. Vous avez raison, d'ici un an, il faudra se poser la question, et je vois le représentant de la métropole qui est là, nous allons nous poser la question avec le département et avec la métropole des trois dernières années du mandat.

Et notre effort sera différent, vous l'avez un peu indiqué, puisque normalement le patrimoine immobilier étant arrivé à un niveau pratiquement partout extrêmement correct, il s'agira, on le sait très bien, à tel ou tel endroit de procéder à telle ou telle modification, y compris, je voudrais le dire, faire en sorte de respecter la démographie telle qu'elle est. On voit notamment dans le secteur sud du département une croissance importante, on voit à l'est du département une croissance importante, et de ce point de vue-là, la caserne qui est dans ta commune est une caserne extrêmement importante. Donc il y aura à intégrer ce genre d'éléments, sur la métropole comme sur le département, et il n'y

a pas vraiment de problème majeur. Nous faisons ce que nous avons dit, Renaud PFEFFER l'a expliqué.

Pour terminer le débat sur ces questions protocolaires, je répète que nous allons faire en sorte - personnellement, cela ne m'est jamais venu à l'idée de le faire, ce sera le directeur qui le fera - qu'il y ait un respect des uns comme des autres, mais aussi une façon de procéder qui soit identique du nord au sud, du sud au nord, de manière à banaliser ces questions-là.

Je voudrais quand même dire aussi, cela s'est notamment passé sur le département, que certaines casernes ont été modifiées ou modernisées avec uniquement le concours de la commune. Souvent nous n'avons apporté que la science ou qu'un certain nombre de règles. Je pense à une caserne de l'est lyonnais que nous avons inaugurée il y a peu, où c'est uniquement la commune qui avait fait les investissements.

Donc voilà, le système que nous construisons, qui vise à réduire le nombre de casernes, est un système qui repose aussi sur cette façon de procéder.

D'autres questions ou interventions sur le budget du SDMIS ?

M. BARRY.- Je voulais simplement dire que je n'ai aucun doute sur le fait que le budget du SDMIS est bien administré. Mais une question revient en permanence, du fait des contraintes budgétaires actuellement, du fait des diminutions des dotations d'État, etc., toutes les collectivités, celle à laquelle j'appartiens en tout cas, s'engagent dans un plan d'économies. Cela a le mérite de travailler sur le fond et d'afficher clairement en direction de la population, en direction des administrés, qu'effectivement un travail est fait et que les moyens budgétaires sont bien utilisés.

Est-ce qu'au niveau du SDMIS il peut y avoir un travail en ce sens, une sorte de plan d'économies ? On appelle cela comme ça à Villefranche.

M. LE PRÉSIDENT.- Cela s'appelle comme ça à Villefranche et dans le SDMIS aussi. Il y a effectivement des économies qui sont faites au quotidien, à droite comme à gauche.

Cela étant, je vous répète que dans le cadre de cet accord que nous avons construit avec la métropole et le département, cela s'est déjà marqué par une réduction des contributions, à la fois du département et de la métropole, c'est ce qui avait été convenu. Donc les efforts ont largement été faits par le SDMIS. Il faut bien comprendre que dans le cadre de cette enveloppe sur trois ans, il s'agissait de marquer dès le début, vis-à-vis de nos deux bailleurs, notre accord avec la nécessité pour l'un comme pour l'autre de faire extrêmement attention à cet argent public qui se raréfie. Donc nous continuons.

Pour prendre la suite de M. PFEFFER, dans le dernier accord, deuxième accord de trois ans, probablement que l'on ira encore dans ce sens-là. Mais je le précise, cela ne se fait ni au détriment du patrimoine ni au détriment de l'emploi, ce sont strictement les mêmes registres en matière de collaborateurs du SDMIS dont on parle aujourd'hui comme on en parlait hier et comme on en parlera demain. Et nous essayons malgré cette contrainte, je crois que la discussion du début l'a clairement montré, de travailler avec quand même une conception extrêmement moderne et extrêmement avancée de notre mission, puisque je ne crois pas que beaucoup de SDIS dans la semaine qui nous précède aient eu ce genre de discussion.

Je lis la presse, je remarque beaucoup de difficultés à droite et à gauche, et là aussi le mérite n'en revient pas à Jean-Yves SECHERESSE mais à ceux qui ont géré le SDMIS avant, il s'agit de Michel MERCIER très concrètement. Un certain nombre de choses ont été réglées pour ce qui concerne le Rhône, le SDIS cette fois, et nous en tirons les fruits. Aujourd'hui je vois pratiquement, à l'est, à l'ouest, au nord et au sud, un certain nombre de SDIS qui connaissent de grandes difficultés, parce que peut-être que les efforts n'ont pas été faits au même moment ni au bon moment et qu'il est difficile aujourd'hui,

alors que nos collectivités locales connaissent un certain nombre de difficultés, de faire peser ces efforts-là.

Ce que nous faisons aujourd'hui, et je voudrais remercier encore une fois nos deux bailleurs de fonds, la métropole et le département, c'est parce qu'il y a eu une excellente gestion. Madame parlait tout à l'heure d'une vente, il s'agit de l'ancienne école, bien entendu c'est de l'argent qui entre au SDMIS. Il n'y a plus de caserne, il n'y a plus de logements tels qu'on en connaissait, vous le savez puisque vous êtes un ancien de la maison, tels qu'il y en avait encore voici quelques années. Donc ce travail ayant été fait, je crois que nous avançons sur des bases saines, sinon notre contrôleur nous ferait les gros yeux, mais regardez, il est souriant, donc pas de problème.

D'autres observations ou questions ou remarques ? Non.

Je vais procéder au vote. Qui s'oppose au vote de ce projet de budget ? Qui s'abstient ? Il est adopté à l'unanimité. Je vous remercie infiniment pour votre confiance.

Nous allons passer le document dans la salle pour la signature.

**** La délibération n°R/15-12/05 est adoptée à l'unanimité.***

R/15-12/06 Modification du règlement intérieur du SDMIS

M. LE PRÉSIDENT.- Un dossier important, il s'agit du règlement intérieur. Le colonel va en dire quelques mots. J'accorde beaucoup d'importance à cela. Je ne crois pas qu'un document comme celui-là soit quelque chose de cosmétique, un vague règlement qui servirait uniquement pour la beauté du geste. Il s'agit d'intégrer aussi ce qu'il peut y avoir de nouveau, de moderne, dans une profession, une façon d'être, je sais que l'on en sourit beaucoup, mais par exemple la question d'intégrer des textes d'origine nationale sur le port de la barbe pour les sapeurs-pompiers. Donc nous intégrons des textes de ce type-là.

Nous allons probablement aussi, petit à petit, au fil du mandat, moderniser un certain nombre d'aspects. Et personnellement, je voulais dire, avant de donner la parole au colonel, d'abord l'excellence du travail qui vient d'être fait, et puis, j'ai remarqué, notamment de la part des organisations syndicales, une façon extrêmement positive de faire avancer le débat.

J'ai par exemple un compte-rendu de la CATSIS (la commission administrative et technique de la maison) où je vois qu'un certain nombre d'organisations syndicales, en particulier une qui a posé la question et l'ensemble des autres qui se sont associées à cette question, les volontaires ont également fait valoir les mêmes points de vue, qui sont des points de vue de générosité, qui incarnent tout à fait le travail des sapeurs-pompiers. Cela concerne la présence des femmes dans nos structures, où qu'elles soient, cela concerne aussi la présence d'agents qui sont d'origine étrangère, cela concerne un certain nombre de personnes qui font partie de la République, qui sont la population aujourd'hui. Je trouve que c'est plutôt sain de voir des organisations syndicales participer à la mise en marche d'un point de vue progressiste. Vraiment, je voudrais souligner cet aspect-là des choses. C'est assez remarquable.

Bien entendu, ce genre de choses n'étant pas pour l'instant intégré dans notre règlement intérieur, nous en rediscuterons le moment venu, mais je voulais le dire. Cela témoigne vraiment d'une grande qualité de la part de l'ensemble de ceux qui concourent à la vitalité de cette maison.

Mon colonel, vous avez la parole.

Colonel DELAIGUE.- La modification du règlement intérieur vise trois grands sujets :

Le premier, un arrêté ministériel est paru sur les port et tenue d'uniforme. La particularité de cet arrêté, c'est qu'il a introduit une notion qui jusqu'à présent était interdite au SDMIS : le port de la barbe. Mais le texte est très subtil, puisque, je ne lirai que cette phrase

pour résumer les choses : Article 4 : *« Pour les sapeurs-pompiers, le port de bijoux apparents n'est pas autorisé. Le rasage est impératif pour la prise de service. Dans le cas particulier du port de la barbe (c'est un arrêté ministériel) ou de la moustache, celles-ci doivent être bien taillées et permettre une efficacité optimale du port des masques de protection »*.

Évidemment vous imaginez tout le système hiérarchique du SDMIS me dire : « C'est quoi, une barbe bien taillée ? »

(Discussion générale).

Ce sont les subtilités d'un corps de sapeurs-pompiers.

Bien évidemment, nous avons décidé d'intégrer la totalité de ces arrêtés, l'ensemble des mesures.

Deuxième point, dans tout le règlement intérieur, nous étions encore le SDIS, donc nous substituons le SDMIS au SDIS, le corps départemental et métropolitain au corps départemental.

Troisième point, nous modifions la charte informatique pour durcir les choses par rapport au risque de cyberattaques sur nos systèmes informatiques, qui sont stratégiques, et donc nous sommes obligés de prendre des mesures complémentaires sur ce sujet-là.

Voilà les trois sujets de ce règlement intérieur. Cela ne change pas fondamentalement l'économie générale du règlement intérieur, cela le change dans les apparences, puisque maintenant les bijoux sont interdits mais le port de la barbe bien taillée est autorisé, et avant c'était le contraire. *(Rires)*. Il faut savoir s'adapter à l'évolution du temps.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci, mon colonel. Ce règlement intérieur va connaître ensuite d'autres évolutions, et tant mieux, cela montre que le SDMIS est un organisme vivant.

Des questions ou des observations ? Monsieur BARRY, vous avez la parole.

M. BARRY.- Article 2 : « *Afin de préserver la neutralité du service public et pour les sapeurs-pompiers les valeurs et traditions qu'incarne l'uniforme, les personnels doivent exclure, durant l'exercice de leur fonction, le port de toute inscription [...]* ».

Je supprimerais bien : « *durant l'exercice de leur fonction* » pour laisser : *les personnels doivent exclure de l'uniforme le port de toute inscription.*

Colonel DELAIGUE.- Nous avons repris au mot près le texte national.

M. BARRY.- Là aussi, c'est un texte national ?

Colonel DELAIGUE.- Oui.

M. BARRY.- Cela suppose que le sapeur-pompier porte l'uniforme en dehors de l'exercice de ses fonctions.

Colonel DELAIGUE.- C'est le règlement intérieur du service. Après, je peux interdire le port de l'uniforme en dehors du travail. C'est cette possibilité.

M. LE PRÉSIDENT.- D'autres questions ou remarques sur ce règlement ? Non. On peut considérer que pour aujourd'hui c'est bon.

Je vais procéder au vote. Quels sont ceux qui votent contre ? Qui s'abstiennent ? Le règlement est voté à l'unanimité. Je vous remercie

*** La délibération n°R/15-12/06 est adoptée à l'unanimité.**

R/15-12/07 Refonte de la filière des sapeurs-pompiers professionnels - Mesures complémentaires - Accès au grade de lieutenant hors classe

M. LE PRÉSIDENT.- Dernier point à notre ordre du jour : la refonte de la filière des sapeurs-pompiers professionnels, les mesures complémentaires et l'accès au grade de lieutenant hors classe.

Mon colonel, je sens de l'impatience dans l'assistance.

Colonel DELAIGUE.- Je vais aller assez vite là aussi.

Je rappelle que dans la fonction publique territoriale, il y a la catégorie C, la catégorie B, la catégorie A, et même si les statuts des sapeurs-pompiers sont dans la fonction publique territoriale, le statut peut être spécifique en fonction des spécificités du métier.

La catégorie B, catégorie intermédiaire, dont certains diront qu'elle est entre le fer et l'enclume, est composée de trois grades : lieutenant de 2^{ème} classe, lieutenant de 1^{ère} classe et lieutenant hors classe. La particularité est que le recrutement extérieur ne se fait pas au premier grade mais au deuxième grade. C'est-à-dire que le lieutenant de 2^{ème} classe est issu, sans concours externe, depuis l'intérieur, de la catégorie C, notamment les sergents et adjudants. Ensuite, le lieutenant de 1^{ère} classe avec des recrutements externes, soit en interne avec concours interne, soit en externe, entre au niveau du deuxième grade.

Aujourd'hui, les voies pour aller en catégorie A sont assez limitées puisque les effectifs sont pourvus, donc le passage de B en A au niveau des officiers de sapeurs-pompiers va devenir plus faible dans les 10 ou 15 ans qui viennent. Donc il paraît judicieux qu'il y ait un profil de carrière pour ces gens qui sont entrés en catégorie B, entre le lieutenant de 1^{ère} classe et le lieutenant hors classe.

Pour autant, on est aussi dans une période complexe sur le plan financier, et donc, même si j'ai eu quelques demandes excessives d'un ratio à 100 %, on a pu s'expliquer au comité technique, Madame la Vice-présidente avec les élus qui étaient là, et le ratio proposé de 50 % est un ratio de bon compromis entre la capacité de pouvoir faire une carrière de lieutenant 1^{ère} classe et de lieutenant hors classe, sans pour autant être dans les ratios maximum.

Donc, Monsieur le Président, votre proposition a reçu un avis favorable du comité technique, avec quelques discussions intéressantes.

M. LE PRÉSIDENT.- Il paraît. Je remercie encore une fois toutes celles et ceux qui participent à ces discussions qui nous permettent de progresser.

Des questions ou des observations sur ce dossier ? Non.

Dans ce cas, je vais passer au vote. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Merci encore une fois pour ce vote unanime.

*** La délibération n°R/15-12/07 est adoptée à l'unanimité.**

M. LE PRÉSIDENT.- Sauf s'il y a des questions, je vous propose de lever la séance.

Je vous remercie toutes et tous, et je vous souhaite de bonnes fêtes de fin d'année. Nous nous reverrons le 4 et le 5 janvier pour les vœux.

(La séance est levée à 17 h 00).

Jean-Yves SECHERESSE
Président

